DÉFENSE DE L'OCCIDENT

SOMMAIRE

N° 3 MENSUEL PRIX : 100 Frs

DÉFENSE DE L'OCCIDENT

28, Rue Serpente, **PARIS** (6e)



COMITE DE SOUTIEN

Jean-Louis Tixier Vignancourt, L.-M. Poulain, Maurice Gaït, Odette Moreau, Maurice Bardèche, Michel Trécourt, Gérard Fontenay, Philip de Lus, Henri Bonifacio, Louis Teissier, R. Malliavin, Jean Lesieur, Roland Moncho.

ABONNEMENTS

1 an : 1.000 francs ; 6 mois : 600 francs ; 3 mois : 300 francs
Etranger : 1 an, 1.200 fr. ; 6 mois, 700 fr. ; 3 mois, 400 fr.

Abonnement de soutien : 1 an : 3.000 francs

Adresser tous paiements à : « LES SEPT COULEURS »
35, rue Cortambert, Paris-16e — C.C.P. 218.219 Paris

PRIMES SPECIALES A NOS ABONNES

A tout abonné d'un an nous offrons gratuitement un bon pour 300 fr. de volumes à prendre aux Editions des Sept Couleurs (catalogue en dernière page de notre couverture). En outre, tout abonné d'un an a droit avec chaque numéro à deux exemplaires de propagande gratuits de **Défense de l'Occident** qui lui seront expédiés en en même temps que son propre exemplaire.

A tout abonné de six mois, nous offrons gratuitement un bon pour 150 fr. de volumes à prendre aux Editions des Sept Couleurs (catalogue en dernière page de notre couverture). En outre, tout abonné de six mois a droit avec chaque numéro à un exemplaire de propagande gratuit de **Défense de l'Occident** qui lui sera expédié en même temps que son propre exemplaire.

Tout abonné de trois mois a droit avec chaque numéro à un exemplaire de propagande gratuit de **Défense de l'Occident** qui lui sera expédié en même temps que son propre exemplaire

LE PROGRAMME
et la
LEGISLATION SOCIALE
de VERONE

Une des tâches que nous avons fixées à Défense de l'Occident *est de contribuer à constituer les éléments d'une doctrine pouvant servir à rassembler une opposition populaire nationale en France et en Europe.*

Une des conséquences de la division du monde en deux blocs est la disparition de tout parti des travailleurs. Il n'y a plus de véritable parti ouvrier. Les communistes staliniens jugent tous les événements non en fonction de l'intérêt des travailleurs, mais en fonction de l'intérêt de la République Soviétique. Les partis capitalistes n'ont jamais jugé les événements en fonction de l'intérêt des travailleurs, ils les ont toujours jugés et continuent à les juger en fonction de l'intérêt du capitalisme. Quant aux sociaux démocrates, ce sont des traîtres à la classe ouvrière comme à l'idée nationale, qui ont toujours fait passer l'intérêt des profiteurs du régime, des affairistes et des voleurs avant celui des ouvriers.

Il y a dans cette situation, une chance unique, non seulement en France, mais dans toute l'Europe, pour un rassemblement des travailleurs pour la Paix et la Justice Sociale. Ni Washington, ni Moscou, c'est-à-dire pas de guerre pour le capitalisme, et pas de guerre pour le maintien des conquêtes soviétiques, voilà notre mot d'ordre en politique européenne. Ni capitalisme, ni marxisme, c'est-à-dire pas d'exploitation des travailleurs par les trusts capitalistes et pas de réapparition de l'esclavage antique au profit de l'Etat-Moloch, voilà notre mot d'ordre en politique sociale.

Nous devons donc chercher partout et plus spécialement en France, des solutions constructives propres à intéresser les syndicats et les militants ouvriers.

Nous tiendrons compte pour cela, non seulement des travaux des organisations syndicales qui doivent trouver un écho dans un bulletin comme le nôtre, mais aussi des expériences politiques réalisées dans les vingt dernières années. Nous estimons qu'il est indispensable pour que cette enquête soit menée efficacement, de ne laisser de côté, aucune expérience passée ou présente. Les solutions sociales des régimes dits fascistes seront par conséquent exposées objectivement, à titre documentaire, tout comme les autres.

Après l'article de notre camarade Louis Teissier dans notre précédent bulletin, nous publions aujourd'hui une documentation concernant la République Sociale Italienne fondée en Italie du Nord en 1944. Nos lecteurs trouveront d'abord un document jusqu'ici inconnu du public français ainsi que l'étude d'une législation très avancée également ignorée en France. Ils pourront constater aussi qu'à la veille de la défaite, le régime, faisant une critique de son propre passé, entrait dans une voie nouvelle, corrigeant les erreurs passées par une large intervention des forces populaires. Nous recommandons, dès maintenant, à nos lecteurs, pour les conclusions qu'ils pourraient être amenés à tirer, de tenir compte d'abord du fait que les événements n'ont pas permis de mettre cette législation nouvelle à l'épreuve d'une expérience durable, ensuite que certaines dispositions ont probablement été décidées pour éviter l'emprise de l'administration allemande sur l'industrie italienne au moyen d'une socialisation très étendue. Sous ces réserves le programme social de la R.S.I. n'en présente pas moins un intérêt certain, et il peut fournir un certain nombre de suggestions utiles pour un programme social constructif.

Comme pour les autres documents qui seront publiés dans la suite de cette enquête, nous rappelons que les solutions publiées ci-dessous ne sont pour nous que des bases d'étude dont nous tirerons ultérieurement les conclusions.

Le Manifeste de Vérone

Le Manifeste de Véronne est la somme du fascisme républicain, sa base idéologique et sociale. Voici ses dix-huit points, tels qu'ils furent approuvés par l'assemblée du Parti Fascite Républicain le 14 novembre 1943 :

« Dans le domaine constitutionnel et intérieur :

1. — Que soit convoquée la Constituante, pouvoir souverain d'origine populaire, qu'elle déclare la déchéance de la monarchie, condamne solennellement le dernier roi traître et fuyard, proclame la république sociale et en nomme le chef.

2. — Que la Constituante soit composée des représentants de toutes les associations syndicales et de toutes les circonscrip-

tions administratives y compris les représentants des provinces envahies par l'intermédiaire des évacués et des réfugiés sur le sol libre.

Qu'elle comprenne également les représentants des combattants ; ceux des prisonniers de guerre, par l'intermédiaire des rapatriés pour raisons de santé ; ceux des italiens à l'étranger ; ceux de la magistrature, des universités et de tout autre corps ou institution dont la participation contribuerait à faire de la Constituante la synthèse de toutes les valeurs de la nation.

3. — La Constituante républicaine devra assurer au citoyen — soldat, travailleur et contribuable — le droit de contrôle et de responsabilité critique sur les actes de l'administration publique.

Tous les cinq ans le citoyen sera appelé à se prononcer sur la nomination du chef de la République.

Nul citoyen, arrêté en flagrant délit ou par mesures préventives, ne pourra être retenu plus de sept jours sans un ordre de l'autorité judiciaire. Sauf le cas de flagrant délit, il faudra pour les perquisitions domiciliaires également un ordre de l'autorité judiciaire.

Dans l'exercice de ses fonctions la magistrature agira avec pleine indépendance.

4. — L'expérience électorale négative déjà faite par l'Italie et l'expérience partiellement négative d'une méthode de nomination trop rigidement hiérarchique contribuent toutes deux à une solution qui concilie les exigences opposées. Un système mixte (par exemple, élection populaire des représentants à la chambre et nomination des ministres par le chef de la république et du gouvernement et, dans le parti, élection de faisceau, sauf ratification et nomination du directoire national par le duce) semble davantage à conseiller.

5. — L'organisation à laquelle incombe l'éducation du peuple à l'égard des problèmes politiques est unique.

Dans le parti, ordre de combattants et de croyants, doit se réaliser un organisme de pureté politique absolue, digne d'être le gardien de l'idée révolutionnaire.

Sa carte n'est requise pour aucune charge ou emploi.

6. — La religion de la république est la religion catholique apostolique romaine. Tout autre culte qui n'est pas en opposition avec les lois est respecté.

7. — Les individus appartenant à la race juive sont des étrangers. Durant cette guerre, ils appartiennent à une nationalité ennemie.

En politique étrangère :

8. — La fin essentielle de la politique étrangère de la république devra être l'unité, l'indépendance, l'intégrité territoriale de la patrie dans les limites maritimes et alpines marquées par la nature, par le sacrifice du sang et par l'histoire, limites mena-

cées actuellement par l'invasion et par les promesses faites à des gouvernements réfugiés à Londres. Une autre fin essentielle consistera à faire reconnaître la nécessité des espaces vitaux indispensables à un peuple de quarante-cinq millions d'habitants vivant sur une aire insuffisante à les nourrir.

Une telle politique s'emploiera en outre à la réalisation d'une communauté européenne, par la fédération de toutes les nations qui acceptent les principes fondamentaux suivants :

a) élimination de notre continent des séculaires intrigues britanniques.

b) abolition du système capitaliste intérieur et lutte contre les ploutocraties mondiales.

c) valorisation, au bénéfice des peuples européens et des peuples autochtones, des ressources naturelles de l'Afrique, dans le respect absolu des peuples, en l'espèce musulmans, qui, comme l'Egypte, sont déjà civilement et nationalement organisés.

En matière sociale :

9. — La base de la République Sociale et son objet principal est le travail manuel, technique, intellectuel, dans toutes ses manifestations.

10. — La propriété privée, fruit du travail et de l'épargne individuels, intégration de la personnalité humaine, est garantie par l'Etat. Elle ne doit cependant pas devenir désintégratrice de la personnalité physique et morale d'autres hommes, par le moyen de l'exploitation de leur travail.

11. — Dans l'économie nationale tout ce qui par ses dimensions ou ses fonctions sort de l'intérêt privé pour entrer dans l'intérêt collectif, appartient à la sphère d'action qui est propre à l'Etat.

Les services publics et, naturellement, les fabrications de guerre, doivent être gérés par l'état au moyen d'organismes paraétatiques.

12. — Dans chaque entreprise (industrielle, privée, paraétatique, étatique), les représentants des techniciens et des ouvriers coopéreront intimement — au moyen d'une connaissance directe de la gestion — à l'équitable fixation des salaires, ainsi qu'à l'équitable répartition des bénéfices entre le fonds de réserve, le fruit réservé au capital actionnaire et la participation des travailleurs aux bénéfices mêmes.

Dans certaines entreprises ceci pourra se réaliser par une extension des actuelles commissions d'entreprise. Dans d'autres, en remplaçant les conseils d'administration par des conseils de gestion composée de techniciens et d'ouvriers avec un représentant de l'Etat. Dans d'autres encore, sous forme de coopérative parasyndicale.

13. — Dans l'agriculture, l'initiative privée du propriétaire trouve sa limite là où l'initiative même vient à manquer. L'expropriation des terres incultes et des entreprises mal gérées peut amener au partage des terres entre ouvriers agricoles à transformer en cultivateurs directs, ou à la constitution d'entreprises coopératives, parasyndicales ou paraétatiques, selon les diverses exigences de l'économie agricole.

Cci est du reste prévu par les lois en vigueur, à l'application desquelles le parti et les organisations syndicales sont en train d'imprimer l'impulsion nécessaire.

14. — Il est pleinement reconnu aux cultivateurs directs, aux artisans, aux praticiens, aux artistes, le droit d'exercer leurs propres activités productives individuellement, par familles ou par groupes.

15. — Le droit de propriété de la maison n'est pas seulement un droit de propriété, c'est un droit à la propriété. Le parti inscrit à son programme la création d'un Organisme national pour la maison du peuple, lequel, absorbant l'institution existante et en élargissant l'action au maximum, s'emploiera à fournir aux familles des travailleurs de toute catégorie leur maison en pleine propriété, au moyen de la construction directe de nouvelles habitations ou du rachat graduel de celles qui existent. L'intention est d'affirmer le principe général que le paiement du loyer — une fois remboursé le capital et payé le juste intérêt de celui-ci — constitue un titre d'acquisition.

Comme première tâche, l'Organisme résoudra les problèmes découlant des destructions de guerre, par la réquisition et la distribution des locaux inutilisés et par des constructions provisoires.

16. — Le travailleur est inscrit d'autorité dans le syndicat de sa catégorie, sans que cela empêche de le transférer dans un autre syndicat lorsqu'il en a les qualités requises. Les syndicats convergent en une unique confédération qui comprend tous les travailleurs, les techniciens, les travailleurs indépendants, à l'exclusion des propriétaires qui ne soient pas dirigeants ou techniciens. Elle se dénomme confédération générale du travail, de la technique et des arts.

Les employés des entreprises industrielles de l'Etat et des services publics forment des syndicats de catégorie, comme tous les autres travailleurs.

Toutes les imposantes réalisations sociales du régime fasciste pendant le ventennat restent intégrales. La charte du travail en constitue dans sa lettre la consécration, comme également elle constitue dans son esprit le point de départ pour le chemin ultérieur.

17. — Jusqu'à la fin de la guerre, le parti estime qu'on ne peut différer un rajustement de salaire pour les travailleurs, au moyen de l'adoption de minima nationaux et de promptes révisions locales, et plus encore pour les petits et moyens employés tant de l'état que privés. Mais pour que la mesure ne soit pas inef-

ficace et en fin de compte nuisible pour tous, il faut qu'avec des coopératives, des économats, l'extension des tâches de la « Provida », la réquisition des magasins coupables d'infractions et leur gestion paraétatique ou coopérative, on obtienne le résultat de payer en vivres aux prix officiels une partie du salaire. Seulement ainsi, on contribuera à la stabilité des prix et de la monnaie et à l'assainissement du marché. Quant au marché noir, on demande que les spéculateurs — à l'égal des traîtres et des défaitistes — rentrent dans la compétence des tribunaux et soient passibles de la peine de mort.

18. — Par ce préambule à la constituante le parti montre non seulement qu'il va vers le peuple, mais qu'il est avec le peuple.

De son côté le peuple italien doit se rendre compte qu'il est pour lui un seul moyen de défendre ses conquêtes d'hier, d'aujourd'hui, de demain : rejeter l'invasion esclavagiste des ploutocraties anglo-américaines, qui, mille signes précis le montrent, veut rendre encore plus étroite et misérable la vie des italiens. Il est un seul moyen d'atteindre tous les buts sociaux : combattre, travailler, vaincre. »

La Socialisation dans la République Sociale Italienne

Les documents législatifs

Le premier document législatif de la République Sociale Italienne en matière de socialisation est le Décret Législatif du 12 février 1944, n° 375.

Il y a lieu de préciser d'abord que, à la différence de toutes les autres réglementations, italiennes ou étrangères, jusqu'ici approuvées ou projetées, les Décrets de la Rép. Sociale Italienne n'ont pas pour objet spécifique les conseils de gestion en tant que tels, mais bien la socialisation dans sa pleine signification révolutionnaire : non un instrument, donc, mais un système. L'institution des conseils de gestion y est bien traitée et réglée, mais comme organe parmi les autres organes nécessaires au but supérieur de la socialisation.

Et, en fait, dans les lois même, le problème de la distinction entre pouvoirs délibérants et pouvoirs consultatifs du conseil de gestion, n'est pas un problème de finalité, mais seulement un problème fonctionnel relativement à un tout organique telle qu'est la *gestion socialisée* de l'économie. En fait, dans les lois que nous allons examiner, le conseil de gestion n'apparaît pas comme *un organe* enchassé dans l'entreprise du *système* capitaliste, et donc

subordonné aux exigences de celui-ci, mais comme l'*organe* de la *gestion socialisée* de l'entreprise, et cette entreprise comme partie de tout un nouveau système corporatif fasciste de production et de distribution : cellule, donc, de la structure corporative de l'Etat national du travail.

Participation des travailleurs à la gestion des entreprises

Une semblable directive première est considérée comme la plus importante et la plus révolutionnaire parce qu'elle établit le critère général que les forces du travail doivent entrer dans le vif du mécanisme productif et participer activement, au moyen de leurs propres représentants, à la vie de l'entreprise. Ce critère est à cause de cela considéré comme le pivot révolutionnaire de la nouvelle structure économique nationale tandis que la prise en charge par l'Etat d'entreprises déterminées n'est qu'une forme de capitalisme d'Etat, une bureaucratisation du processus économique, et se réduit en substance, au contrôle de l'activité productrice par les pouvoirs publics.

En corrélation logique avec un tel principe, l'article 1 du décret législatif que nous examinons, déclare explicitement que les entreprises privées ayant un capital d'au moins un million de lires (de 1944), ainsi que *toutes* les entreprises appartenant à l'Etat, aux Provinces et aux Communes, et toute autre entreprise de caractère public, sont obligatoirement socialisées.

Le Ministre de l'Economie Corporative établira par décrets, le terme dans lequel les « *diverses catégories d'entreprises* » devront présenter les nouveaux statuts (article 19).

Une autre nouveauté est la suppression du conseil d'administration et le transfert de ses fonctions et attributions au conseil de gestion (art. 2, 6 c. d., 30).

La structure du Conseil de gestion est, selon les cas, mixte ou unilatérale.

On a un organe mixte dans les entreprises privées (art. 4) et dans les entreprises de « caractère public » (art. 18) formées en sociétés ; on a par contre un organe formé seulement des représentants des travailleurs dans les entreprises dont l'Etat est propriétaire (art. 14) et dans les entreprises « de caractère public » non constituées sous forme de société (art. 18).

Les représentants des travailleurs au sein des conseils de gestion doivent avoir au moins 25 ans et appartenir depuis 5 ans à l'entreprise (article 21).

Au sein du conseil sont classés par catégories : Ouvriers, Techniciens, employés.

Pour les Entreprises privées, sous forme de Sociétés, ou pour les organes sera prévue une assemblée générale (article 2a).

Le conseil de gestion est nommé par l'Assemblée même. Pour les Entreprises sous forme de Sociétés par action, en commandite par action ou à responsabilité limitée, les représentants des tra-

vailleurs (toujours classés dans les catégories ci-dessus), participent, avec représentation paritaire, tant à l'Assemblée générale qu'au conseil d'administration (art. 4).

Les pouvoirs attribués au Conseil de gestion sont nécessairement vastes.

Au Conseil des Gestion, en plus de pouvoirs délibérants en ce qui concerne la vie de l'Entreprise, l'orientation et le développement de la production et de pouvoirs consultatifs, en ce qui concerne la discipline et la défense du travail dans l'Entreprise, sont attribués tous les pouvoirs prévus par les lois en vigueur pour les administrateurs (le Conseil d'Administration étant, comme nous l'avons vu, remplacé par le Conseil de Gestion) ; il rédige en outre, le bilan et propose la répartition des bénéfices.

Une telle extension de pouvoirs est prévue pour les conseils de gestion de toutes les Entreprises privées qui ont la forme de Sociétés (art. 6) ainsi que pour des Entreprises dont l'Etat est propriétaire (art. 15), et pour les Entreprises d'intérêt public.

Dans les Entreprises privées (individuelles) le conseil de gestion assiste le patron dans l'Entreprise même. Il approuve en outre le bilan et répartit les bénéfices (art. 12).

La responsabilité des membres du conseil de gestion est prévue et réglementée par les articles 29 et 30.

Le Chef de l'Entreprise (qualifié « premier travailleur de l'Entreprise ») est nommé par l'assemblée générale, dans les sociétés privées par action, en commandite par actions et à responsabilité limitée, ainsi que dans les Entreprises d'intérêt public sous forme de Société, par les associés dans toutes les autres entreprises privées sous forme de société qui ne soit pas par action (art. 9).

Dans les Entreprises d'Etat, et dans les Entreprises d'intérêt public qui ne sont pas constituées sous forme de Sociétés, le Chef d'Entreprise est nommé par décret du Ministre de l'Economie Corporative (art. 13).

Le chef de l'Entreprise préside de droit tant l'Assemblée générale que le Conseil de Gestion. En cas de parité des voix, celle du chef de l'Entreprise prévaut (art. 7).

Les articles de 22 à 28 et l'article 30 fixent les normes concernant la responsabilité politique et juridique du chef de l'Entreprise et les modalités pour son éventuel remplacement.

Le décret affirme à ce propos que le passage à l'Etat de quelques entreprises déterminées et numériquement limitées s'encadre dans le processus général de socialisation de la structure économique du pays, et qu'il constitue une forme plus avancée et intégrale de socialisation pour ces secteurs qui, en raison de leur intérêt primordial pour la collectivité, demandent que celle-ci en assume directement la propriété et le contrôle, excluant l'intervention de forces et d'intérêts particularistes. Ce qui se produit justement au moyen du pasage à l'Etat qui est le plus grand représentant de la collectivité et au moyen de la participation directe et intégrale du travail à la gestion.

Détermination et répartition des bénéfices

La quote-part de bénéfices nets réservés au capital sera annuellement fixée par le Comité des Ministres pour la protection de l'épargne et l'exercice du crédit (art. 45). Avec une telle disposition, le capital était définitivement abaissé au rang du salariat, et le Ministre aurait d'année en année fixé la mesure de sa rétribution. Une fois déduite la quote-part du capital, le reste devra être réparti entre les travailleurs. Ce pourcentage ne pourra pas dépasser 30 % de l'ensemble des rétributions nettes versées aux travailleurs dans le cours de l'exercice. L'excédent sera destiné, par l'intermédiaire d'une caisse de compensation administrée par l'Institut de Gestion et de Financement, à des investissements de nature sociale et productive (art. 46).

Afin de déterminer les bénéfices nets des entreprises, l'article 44 prévoit une législation créée à cet effet pour l'unification de la comptabilité de l'entreprise : et ceci, évidemment, pour la détermination du coût de la production. Cette législation fut fixée par divers décrets.

Auprès du Ministère de l'Economie Corporative fut instituée une *Commission Centrale pour la Socialisation,* composée de 27 membres et présidée par le Ministre lui-même. La compétence de la Commission (compétence consultative) s'étend à tous les problèmes concernant la socialisation.

Les décrets ne font pas mention des éventuelles relations entre les conseils de gestion et les organisations professionnelles de catégorie.

Dans le décret relatif aux normes d'exécution, de réalisation, il est fait mention de l' « Union syndicale provinciale », mais exclusivement pour lui assigner des tâches qui n'ont rien à voir avec de véritables relations fonctionnelles entre les deux organismes.

Les articles 17, 21 et 22 parlent de telles Unions syndicales provinciales pour leur attribuer respectivement : *a*) la détermination des modalités pour les élections des représentants des travailleurs au sein de l'assemblée ; *b*) la convocation et le déroulement des élections ; *c*) la rédaction du procès-verbal des élections.

Par décret du 31 août 1944, on donna en outre au ministre de l'Economie Corporative la faculté de « procéder par un décret spécial à la rédaction et à l'approbation du statut des entreprises soumises à la discipline de la socialisation, en se substituant aux assemblées respectives, dans le cas où on n'aurait pas pourvu à l'adaptation des statuts, prévue par la loi, aux normes du décret du 12 février 1944 », ainsi que celle de « nommer, dans les entreprises soumises à la discipline de la socialisation, des commissaires chargés de veiller à une prompte réalisation de cette discipline ».

On entendait évidemment par ce moyen, prévenir et franchir les éventuels obstacles à la socialisation interposés par les intéressés.

Traduit de *Giuseppe Ciamaruconi*
(*Nazione Sociale,* Milan)

Les Conseils de Gestion

Originalité de leur conception par rapport à la législation actuelle

L'examen des législations européennes et des expériences tentées partout est à l'origine de cette considération fondamentale : les ouvriers n'ont jamais géré directement une affaire ou mieux aucune législation n'a sanctionné le principe de la direction et de l'administration des usines par les travailleurs.

On a parlé de contrôle de gestion, de conseils de production ou de représentation syndicale, mais on n'a concédé aucun pouvoir déterminant au travail dans la conduite des affaires de l'entreprise.

Il me semble que le problème central et le succès certain de la mise en place de conseils d'entreprise résident au contraire dans la recherche d'une formule de co-responsabilité du travail et du processus productif en général et de celui de l'entreprise en particulier.

Dans cette conception profondément humaine, et par cela morale, d'une égalité de droits entre celui qui risque et donne la majeure partie de sa propre vie active et celui qui risque seulement le capital correspondant, dans cette interprétation hautement sociale de la dignité du travail qui voit dans la propriété sociale la véritable et nouvelle réalité de la liberté et de la justice dans cet intelligent postulat économique qui intéresse aussi sur le plan matériel celui qui travaille dans l'entreprise grâce à la co-participation stable aux avantages communs, réside le sens le plus important des lois de février 1944.

La législation sociale de 1944 introduisit les Conseils de gestion dans la cadre de la plus vaste entreprise de socialisation en qualité d'éléments et d'organes fondamentaux : ils sont amenés à figurer dans ce cadre l'expression capillaire d'une profonde transformation dans la conception de l'économie : ils deviennent la voix même, concrète, de l'entreprise (donnée économique d'où il est nécessaire de partir ; la situation de l'entreprise reflète celle de l'industrie nationale ; la position du travail au sein de l'entreprise fournit la donnée pratique de la nouvelle évolution sociale et économique).

Nous parlons pour cette raison de « gestion socialisée » ; les travailleurs participent aux bénéfices de l'entreprise, concourrent avec son chef à sa gestion. Cette dernière n'est donc plus administrée par les organes normaux prévus par le droit commun, mais par un nouvel organe : le Conseil de gestion dont doivent faire partie à la fois les représentants du capital et ceux des travailleurs.

En ce qui concerne l'entreprise d'intérêt public, son chef et celui du Conseil de gestion sont élus par l'Assemblée des associés à laquelle participent les représentants des travailleurs avec un nombre de voix égal à celui des mandataires du capital, y assistant

La différence complète, bien évidente, de ces conseils avec ceux précédemment envisagés n'a pas besoin d'autres commentaires.

Ici cesse toute fonction syndicale et le « travail passe du rôle d'objet à celui de sujet actif de l'économie » en se plaçant à la direction de la production.

Le parti Fasciste Républicain s'est placé sur cette ligne et réaffirmait dans le « Manifeste de Vérone » le devoir de sanctionner dans la nouvelle constitution le « principe de la co-participation des travailleurs à la gestion et aux bénéfices de l'entreprise ».

Cette mesure enterrinée par le Conseil des Ministres en date du 13 janvier 1944 dans « Les premisses d'un programme pour une nouvelle structure économique et sociale » fut juridiquement réglée par le « décret législatif » du 12 février 1944, dont les termes furent appliqués le 30 juin 1944.

Légiférer aujourd'hui en la matière veut dire se reporter directement aux principes exprimés par la loi de 1944 qui précisait les limites exactes des fonctions du Conseil de gestion dans le cadre organique de l'entreprise socialisée et du principe corporatif de l'Etat.

La catastrophe militaire et la succession des évènements politiques ont provoqué un recul constant dans le champ des réalisations sociales, et l'abolition du système corporatif a replacé les contrastes sociaux sous le signe de la lutte de classes.

A la lumière de cette nouvelle situation, nos conclusions sur la matière objet de notre étude présentent deux aspects bien spécifiques : le présent et l'avenir.

Un présent, comme nous le voyons, assez incertain, en fait dans une situation de faillite et n'offrant aucune issue immédiate sur le plan juridique. L'obstacle réside dans la « structure économique de l'Etat qui demeure, nonobstant l'histoire et le progrès, éminemment individualiste ».

Et nous annonçons pour cela l'avenir : des transformations et des réformes de structure avant celles d'organismes particuliers ; autrement le cercle reste fermé, autrement les cycles économiques continueront à provoquer les crises, les spéculations, les grandes inégalités qui surgissent des grands intérêts de circonstance et de la formation de cartels et de trusts ; autrement le travail continuera à être l'objet du capital, et pour cette raison esclave mais aussi rebelle ; c'est pourquoi les grèves continueront dans le sens le plus vaste, impliqueront le désintéressement, le sabotage, la lutte.

Nous ne pouvons aujourd'hui attendre aucune mesure juridique analogue, dans la situation actuelle du travail et du capital, parce que dans les conceptions actuelles la législation serait incapable de définir d'une manière sûre les devoirs inhérents,

et pour cela essentiels, à la constitution d'un Conseil de gestion. Il pourrait reconnaître un Comité d'entreprise doté de fonctions syndicales ou tout au plus un Conseil consultatif économique.

La distance qui nous sépare de la position sociale-démocrate a été mise en évidence lorsque le député socialiste Togni précisa au cours de la discussion à la troisième sous-commission de la Constituante que la direction devait être uniquement *complétée* par la collaboration et la consultation d'organes qui peuvent se créer opportunément, mais qui ne doivent pas se substituer à elle. Les travailleurs, toujours selon Togni, assument une fonction utile dans la gestion de l'affaire et doivent exercer leur participation concrète à travers leur consultation ; c'est pourquoi on ne doit pas adopter le terme de « Conseil de gestion » qui prête à équivoque dans sa forme et sa signification (puisque gestion signifie administration = direction) mais celui de Conseil consultatif, terminologie qui montre bien la timidité des conceptions social-démocrates au regard de nos propres conceptions.

Mirko TREMAGLIA.

(*Traduit de « Nazione Sociale »*

■■■■■■■■

Une réunion d'information organisée par « Défense de l'Occident »

« Défense de l'Occident » a organisé le 24 février dernier, à Paris, une réunion d'information placée sous le patronage du comité pour un *Mouvement Populaire Européen.*

Un grand nombre d'amis de notre revue et de sympathisants à l'égard de l'idée européenne sont venus entendre les exposés de nos camarades Lesieur, Bardèche et Tixier-Vignancourt qui définirent quelques aspects du Socialisme Européen et notre point de vue sur les problèmes européens actuels en face de l'est et de l'ouest atlantique.

La France et la nouvelle politique américaine

Les contours de la politique américaine apparaissent maintenant plus clairement. Ceci nous permet de faire dès à présent un tour d'horizon des principales questions politiques, et de dresser un premier bilan.

1° Il faut dire d'abord qu'au point de vue idéologique et politique, la nouvelle administration américaine ne s'est pas signalée par des coups de théâtre. Elle nous propose les mêmes solutions que la précédente : la conception d'un hémisphère du monde « libre », la continuation de la « guerre froide », le salut du monde par l'idéal démocratique, le libéralisme et la haute finance. Bien qu'il soit trop tôt pour juger à ses actes une administration qui vient à peine de mettre en place son personnel, il semble que la nouvelle équipe n'apporte guère d'idées neuves et ne semble pas s'être convaincue de la nécessité de quelques gestes capables de créer une détente ou de lui gagner des amis nouveaux. C'est une escouade qui s'avance sur la même route que l'équipe Truman, en sifflotant avec plus de fermeté mais, au fond, elle siffle le même air. C'est, du moins, ce que nous pouvons voir jusqu'à présent.

2° Les changements apportés à la politique américaine sont des changements tactiques.

La politique américaine veut « reprendre l'initiative ». En Asie, en répliquant à la politique des foyers d'incendie par un système de contre-feux ; en Europe en armant des mercenaires; au point de vue psychologique en remplaçant la politique de *containment* par la politique de *refoulement*, c'est-à-dire en prenant dans la guerre froide la position qui était, pendant les années précédentes, celle de la Russie Soviétique, en devenant le camp qui a la balle.

Ces nouvelles positions méritent d'être étudiées une à une :

a) En Asie, la politique asiatique des Etats-Unis a provoqué beaucoup d'affolement. Ce qui est clair, pourtant, c'est qu'elle ne nous regarde pas, puisque nous n'apportons, sur ce point, aux Américains aucune aide réelle.

L'utilisation des forces nationalistes de Tchang-Kaï-Shek est une mesure de simple bon sens, dont les conséquences ne nous concernent pas. Le blocus des côtes de Chine peut gêner le commerce anglais : nous n'avons pas à nous occuper du commerce anglais. Une aggravation de la situation dans le Pacifique éloigne de l'Europe le danger de guerre et peut avoir pour contre-coup une amélioration de notre situation en Indochine, notre propre secteur de combat cessant d'être un secteur isolé et sacrifié.

On ne comprend donc pas pourquoi la politique asiatique des Etats-Unis soulève tant d'émotion, sinon à cause de notre manie de nous mêler de tout, de notre pusillanimité dès qu'il s'agit d'action, et aussi de notre précipitation à nous aligner en toutes choses et sans aucun profit sur la politique britannique.

L'hostilité de l'Angleterre à cette politique prouve une fois de plus que l'Angleterre fait passer les intérêts commerciaux de ses banquiers avant tout, et qu'elle est pour les Etats-Unis une alliée peu sûre, dont les trahisons ne pourront que se développer et s'accentuer dans l'avenir. Mais l'hostilité française prouve avant tout l'incapacité du gouvernement français à avoir une politique personnelle et son habitude toute mécanique de réagir à l'imitation des Anglais.

b) En Europe, la politique d'armement des mercenaires atteint sa phase décisive.

Il est utile pour la juger de faire une distinction — qui ne figure jamais dans les discussions de la grande presse — entre la communauté de défense et le pacte atlantique. Ce sont deux problèmes, actuellement liés par nos politiciens, mais en fait tout différents.

Contre la communauté de défense, nous élevons l'objection qu'elle fait disparaître les armées nationales sans les remplacer par aucune force certaine, qu'elle refuse en fait l'égalité des droits à l'Allemagne (et surtout depuis les embarrassants protocoles dont le gouvernement français exige l'adjonction au traité), qu'elle constitue une milice cosmopolite actuellement sous commandement américain, qui ne tiendra pas à l'épreuve du combat. Nous avons fait connaître dans les numéros 1 et 2 de *Défense de l'Occident* les solutions de remplacement que nous soutenons. Une juxtaposition des armées nationales sous un commandement unique est la seule solution raisonnable et courageuse.

Nous ne cessons pas de le soutenir, de trouver l'affaire mal engagée, faussée par la méfiance et les calculs, et de préférer cette juxtaposition et cette collaboration loyale des armées nationales sous la direction d'un état-major commun à l'armée cosmopolite et désodorisée qu'on nous prépare.

Toutefois, il ne faut pas perdre de vue : 1° que tous les ennemis de l'unité européenne sont aussi les ennemis de la communauté de défense; 2° que l'échelon d'intégration actuellement envisagé (le corps d'armée) et susceptible, dans la pratique, d'extensions qui seront imposées par le fonctionnement même de l'appareil, rapproche en réalité plus qu'on ne croit, la formule actuelle d'une juxtaposition de fait des armées nationales.

Il est impossible de ne pas dire qu'être dans le camp de ceux qui repoussent inconditionnellement la communauté de défense, c'est travailler à une victoire politique des ennemis de l'unité européenne, à une victoire des juifs, des communistes, des antifascistes, des pseudo-démocrates. La communauté de défense est perfectible. Avec le temps, sous la pression des événements, il n'est pas impossible de concevoir qu'elle devienne finalement une juxtaposition des armées nationales : simplement parce qu'il n'y a pas *d'autre solution pratique.*

D'autre part, dans la mesure où l'Europe a besoin de l'Allemagne — et il est bien sûr qu'elle en a besoin, comme elle a besoin de la France — l'existence de corps d'armée allemands, quelle que soit leur articulation, donnera nécessairement au peuple allemand (et non seulement au gouvernement allemand), une autorité plus grande : certaines injustices, certaines discriminations scandaleuses ne pourront plus être maintenues très longtemps lorsqu'on devra se préoccuper de leur effet sur le moral des contingents allemands. Donner une armée à l'Allemagne, c'est faire rentrer l'Allemagne dans la communauté européenne, c'est commencer à inscrire dans les faits ce qui n'est inscrit jusqu'ici que dans les journaux. Et il est grand temps, assurément, c'est notre intérêt comme c'est l'intérêt de tout le monde en Europe, que nous passions enfin du stade des bavardages à celui des réalités.

Une solution de remplacement à la communauté de défense est, certes, possible, mais au prix de beaucoup de temps et de difficultés. Qu'arrivera-t-il si la communauté de défense est repoussée par les parlementaires européens ? On intégrera l'armée nationale allemande à la communauté atlantique, car il n'y a pas d'autre solution. Mais les gouvernements français et anglais mettront tout en œuvre pour que cette intégration soit assortie de limites juridiques et réglementaires qui, en fait, réduiront l'armée allemande nationale à une situation très voisine de celle des contingents allemands de la Communauté de Défense. En outre, il faut penser qu'on aura donné là une occasion de manœuvre unique aux éléments français et *anglais,* qui préconisent un retour à l'alliance franco-soviétique comme contrepoids à la renaissance allemande.

En conclusion, voter ou ne pas voter pour la communauté de défense revient peut-être finalement au même résultat; il y a des solutions écrites dans les faits, la juxtaposition des armées nationale européennes dans une armée commune européenne est de celles-là. Si l'on veut qu'une force réelle existe en Occident, elle ne peut exister que sous cette forme, et il n'est pas impossible de penser que la communauté de Défense, qui a beaucoup évolué depuis sa conception première, finira par évoluer fatalement, nécessairement, vers cette solution inévitable.

Au contraire, le statut même du mercenariat européen est le Pacte Atlantique. C'est sur cette pierre que repose l'église pseudo-démocratique, c'est-à-dire le danger de guerre pour l'avenir et l'ingérence pour le présent. C'est le pacte atlantique qui fait

dépendre toutes les forces européennes, qu'elles soient associées sous une forme ou sous une autre, d'un général américain, lequel dépend finalement du président américain. C'est le pacte atlantique qui rend définitive la coupure de l'Allemagne et par conséquent la stabilisation d'une situation de guerre, en empêchant toute possibilité de manœuvre. C'est le pacte atlantique qui rend l'Europe solidaire d'un des deux camps et lui retire toute indépendance véritable.

Ce qui importe, ce n'est pas seulement de savoir *comment* organiser la défense européenne, c'est surtout de savoir s'il y aura une défense européenne et par conséquent une force européenne. Choisir le camp atlantique, ce n'est pas choisir l'Europe, c'est choisir de faire partie d'une puissance dont le centre est Washington et dont les frontières sont le Pacifique et la Forêt Noire. C'est choisir aussi de partager les vissicitudes de cette puissance cosmopolite, et nécessairement d'en adopter, un jour ou l'autre, les préjugés et les mœurs. Rappelons-le sans nous lasser : l'Europe ne sera *libre* que lorsqu'elle ne sera pas entraînée automatiquement dans la guerre par les Etats-Unis, que lorsqu'un chef suprême européen commandera seul les forces européennes, que lorsque l'Europe pourra négocier directement avec l'U.R.S.S. et sans partenaire extra-européen la rétrocession des territoires européens absorbés dans le circuit soviétique. Ne cessons pas de voir tout cela clairement. Ces points essentiels sont plus importants pour nous, européens et nationaux, que la communauté de défense qui n'est en somme que la réapparition, d'une manière ou d'une autre, de l'uniforme allemand sur la carte militaire européenne.

Ceci ne veut pas dire que nous devions nous écarter brutalement et définitivement des Etats-Unis. Une telle solution n'est réalisable du jour au lendemain ni dans le domaine stratégique, ni dans le domaine économique. Et tout le monde le sait. Mais nous devons insister pour que les pouvoirs réels en Europe, par exemple le commandement des forces militaires et la direction de la diplomatie, soient remis exclusivement à des Européens, pour qu'une armée européenne et une diplomatie européenne soient suffisamment autonomes pour prendre seules leurs décisions, pour qu'un dialogue direct avec l'U.R.S.S. soit possible ; et, par conséquent, nous devrions dès maintenant habituer l'opinion à se demander, sans faire pour cela de l'anti-américanisme si le pacte atlantique n'a pas été une erreur de notre diplomatie, et nous placer dès maintenant dans la perspective d'un décrochage progressif, que la naissance même d'une communauté européenne et les nécessités de son fonctionnement rendront inévitables. Ceux qui insistent pour qu'on constitue le plus tôt possible une autorité politique européenne se dirigent inconsciemment vers cette solution. Notre devoir est d'expliquer aux Américains que le pacte Atlantique ne leur donne qu'une apparence de force, mais qu'en réalité, il entrave leur action et aussi la nôtre, qu'une Europe indépendante et

forte est plus précieuse qu'une tête de pont désunie et hésitante et que leur intérêt aussi bien que l'intérêt de la paix, est de ne pas confondre les lois saines d'une politique réaliste avec les utopies d'une politique idéologique.

c) De ces considérations dérive une position logique à l'égard de la politique de refoulement proposée par l'équipe Dulles-Eisenhower.

Une Europe consciente de son destin et de ses nécessités vitales ne peut accepter que la Russie soviétique conserve sous sa domination des territoires essentiellement européens ou essentiels à l'économie européenne. Devant la carte actuelle de l'Europe, toute politique européenne ne peut être qu'une politique de refoulement. Mais cette politique de refoulement a une signification et des conséquences très différentes, suivant qu'elle est associée ou non au Pacte atlantique.

Dans le cadre du Pacte atlantique, la politique de refoulement signifie la guerre mondiale, car c'est alors l'hémisphère atlantique dirigé par les U.S.A. qui essaie de faire reculer par une poussée, l'hémisphère soviétique dirigé par l'U.R.S.S.

Au contraire, une Europe indépendante, séparée du monde atlantique, peut négocier pour son propre compte la rétrocession des territoires qui lui appartiennent géographiquement, dans le cadre d'une négociation générale, commerciale et politique, Europe-U.R.S.S.

Il ne faut pas oublier que la condition que met l'U.R.S.S. à tout arrangement amiable en Europe est connue : c'est l'abandon de l'idée d'un hémisphère anti-russe s'avançant jusqu'à la Pologne. En acceptant l'abandon de cette idée, en proposant comme partenaire une Europe réellement indépendante, la reprise des négociations devient possible. Et même si cette politique de refoulement devait passer par des phases dangereuses ou dramatiques, les conséquences de celles-ci seraient d'autant plus facilement limitées que l'U.R.S.S. et les U.S.A. ne seraient pas engagés directement dans l'affaire.

3° Devant la nouvelle politique américaine, comment réagit la France officielle ? Par un désarroi complet qui trahit sa confusion et son incapacité à s'adapter avec réalisme à une situation politique.

Il y a, ce n'est pas douteux, une conspiration actuelle contre le rapprochement franco-allemand. Cette conspiration a des racines très diverses. Elle réunit à la fois des juifs, parce qu'ils sont juifs, des cryptocommunistes qui savent bien ce qu'ils veulent, des timorés qui somnolent sur les projets, mais qui s'éveillent soudain devant les échéances, des nationalistes attardés qui croient encore à un danger allemand, et des anticommunistes qui ne sont pas antiallemands par principe, mais qui sont effarés des modalités qu'on propose.

Cette salade baigne dans une sauce de propagande qu'on a soigneusement préparée depuis sept ans, et dont personne ne peut plus se débarrasser, même quand on s'aperçoit qu'elle sert en définitive les desseins politiques de Moscou. Les uns sont conscients du travail qu'on fait, les autres sont inconscients et entraînés.

Mais soyez bien sûr qu'un chef d'orchestre dirige tout ce travail : ce n'est pas une simple coïncidence si l'on voit éclater en chaîne comme une bombe à retardement, des procès de crimes de guerre qui nous ramènent soudain à l'atmosphère et au langage de 1947 ; si des articles inspirés peignent dans la forme d'un grand diable fourchu « aussi dangereux que le danger russe », l'imaginaire péril d'une renaissance nazie ; si l'on découvre en Allemagne de prétendues conspirations ; si l'on publie indiscrètement de prétendues statistiques ; si l'on arrête comme au beau temps de la dénazification.

En fait, il s'agit en effet de nous ramener à l'année 1947, *parce que ce retour en arrière de l'opinion est important pour certains projets politiques.* Toute cette campagne, qui se développe *depuis* les élections américaines est, en fait, la réponse des rooseveltiens à l'élection d'Eisenhower. Et ce n'est pas en vain qu'on voit reparaître à cet instant au pouvoir, des hommes qui symbolisent l'esprit de 1947, et qui sont plus ou moins sournoisement les adversaires résolus de toute Europe fondée sur le rapprochement franco-allemand.

Dans cette perspective, les évènements récents prennent tout leur sens. Ils apparaissent comme un triste produit, dont les composants sont une conspiration qui sait ce qu'elle veut et une opinion désorientée prisonnière de sa propagande, de ses préjugés et de sa confusion.

Nous recueillons aujourd'hui le fruit de sept ans d'hystérie et de bavardage. C'est notre impuissance à prendre parti. L'opinion française se laisse conduire par des adversaires qui savent ce qu'ils veulent, parce qu'elle ne sait pas, elle, ce qu'elle veut et qu'elle est incapable de le savoir. Elle sent vaguement, elle sent confusément la nécessité d'une réconciliation avec l'Allemagne et d'une entente loyale avec l'Allemagne ; mais elle n'a pas la force de les vouloir. Elle sent le prix du temps, le prix dramatique du temps, mais elle est immobile comme un oiseau hypnotisé.

Voyons donc la situation en face. A l'heure présente, la ratification du traité de la communauté de défense n'a aucune chance d'être votée par le Parlement français et le gouvernement français en est réduit à gagner du temps, c'est-à-dire à faire perdre du temps à la défense commune. Il n'a même pas de politique de remplacement, car l'opinion sera aussi irrésolue devant le projet de l'alliance russe que certains stratèges mijotent secrètement. Qu'arrivera-t-il alors ? C'est que les nécessités imposeront leurs lois et leurs rythme, malgré la passivité de la France, que le réarmement de l'Europe se fera sans elle et malgré elle et que notre impuissance à prendre une décision aura pour résultat notre effacement politique et diplomatique.

Nous paierons ainsi le prix de nos idées fausses et de notre pusillanimité. Nous le paierons sur notre chair. Mais nous le paierons aussi sur la chair des autres. Car avec la présence de la France, disparaîtra l'espoir d'une Europe unie et forte, et surtout d'une Europe indépendante. Les Etats-Unis n'auront plus en Europe, qu'une chaîne de « clients » qu'ils traîteront plus ou moins bien. Et la dépendance de l'Europe continuera, et aussi la dépendance et la condition mineure des travailleurs européens. Le sort de nos pays restera ce qu'il est aujourd'hui, sans changement et sans espoir de changement. Et le communisme continuera à être le seul espoir des ouvriers d'Europe parce que nous n'aurons pas su en faire surgir un autre. Au bout de cette politique, il n'y a que le pourrissement par le communisme ou la guerre. C'est trop souvent ainsi que les peuples paient leurs divisions et leurs folies.

Maurice BARDECHE

■■■■■■■■

A propos d'un anniversaire malheureux :

Février 1934

On connaît le sort malheureux que la IIIe République réserva aux manifestations qui, en février 1934, unirent les nationaux dans leur réprobation de la corruption du Régime. On vit alors les ligues et les jeunesses nationalistes associées aux anciens combattants crier aux représentants du pays leur dégoût d'un régime fait de compromisions et de combines et marcher au cri de « A bas les voleurs » sur la Chambre des Députés.

Cependant, si les militants étaient unis *contre* la malhonnêteté, ils ne savaient pas *pour quoi* et leurs chefs indécis et divisés firent le jeu du régime et de son service d'ordre qui tira sur la foule et noya dans le sang ce qui devait être la dernière action puissante des nationaux sur la IIIe République.

Il serait sans intérêt de revenir sur les causes contemporaines à l'événement de la défaite des nationaux. Et ceci d'autant plus qu'il existait et qu'il existe encore aujourd'hui des causes plus profondes de l'impuissance politique des nationaux.
Les bons sentiments ne remplacent pas une doctrine politique.

Au fond, l'échec de la manifestation de février 1934 est triste et stupide à pleurer.

Il est triste parce qu'il marque la défaite d'un peuple qui, pour avoir des réactions d'honnêteté, est au fond affreusement démuni de pensée politique. 1934, c'est à tout prendre la victoire

de la politique sur l'honnêteté, de l'astuce sur la franchise.

Mais c'est par la politiqe qu'un peuple assure sa place dans le monde et non par les bons sentiments. En désertant la politique une nation renonce à son destin. Et c'est ainsi que la France fut frustrée de sa victoire de 1918 par ses politiciens et c'est ainsi encore que les Anciens Combattants perdirent pour elle en 34, l'occasion de lui redonner une direction nationale.

Cet échec est stupide parce que la subtilité intellectuelle et l'orgueil de plusieurs chefs ne pensant qu'à leur parti, (ce n'est pas cela non plus la politique) a annihilé l'instinct élémentaire d'une troupe qui ne pensait qu'à la Patrie. Il n'a manqué à cette troupe qu'un chef incarnant lui-même cet instinct élémentaire et une *grande pensée politique.*

La volonté de remettre de la propreté dans les institutions n'est pas suffisante si elle ne se double pas d'une doctrine d'action. L'improvisation, il faut oser le dire, fut ici criminelle comme le fut encore après 1934, l'incapacité des chefs à trouver une base à l'unité des nationaux.

C'est en perpétuant leur division qu'ils ont laissé imposer à la France par les puissances de la démocratie internationale la guerre de 1939, qu'ils se sont faits, faute d'une pensée politique à l'échelle des problèmes mondiaux, les auxiliaires du jeu de la Haute Finance alliée au Bolchevisme pour réduire en esclavage les nations européennes.

C'est ainsi que, la défaite ne leur ayant rien appris, ils se sont trouvés divisés pendant les années terribles ; les uns se faisant par sentiment patriotique les alliés de la démocratie et du bolchevisme pour venger la défaite militaire de la France, les autres incapables de s'unir pour faire prévaloir l'idée européenne jouant une partie dont l'issue ne dépendait pas d'eux.

C'est encore faute d'une pensée politique nationale que les résistants nationaux ont installé les communistes au pouvoir. Ces derniers leur ont montré en passant quel parti on peut tirer des événements quand on est armé d'une volonté politique.

C'est ainsi enfin que par l'épuration une grande partie des nationaux fut décimée avec la complicité de tout le pays.

Il serait peut être temps, à la veille d'échéances décives sur le plan international que le nationalisme français cesse d'être un mouvement sentimental pour incarner enfin une volonté politique. Mais nous y reviendrons tout à l'heure.

Perte de vitalité ou incapacité politique.

En vérité, cette impuissance de l'action nationale depuis l'échec de 1934 est un signe inquiétant pour l'avenir de la patrie. Elle peut être interprétée de deux façons :

— Ou bien la vitalité de notre race saignée par la guerre de 14-18 est irrémédiablement compromise,

— Ou bien les moyens d'actions et la tactique employés par les différents partis sont restés insuffisants et c'est alors d'une incapacité politique de ses aînés que la nouvelle génération est en droit de se plaindre.

Je ne crois pas qu'il s'agisse d'une perte de vitaltié. Le courage et l'esprit de sacrifice des héros de la résistance nationale et des combattants de Leclerc, l'idéalisme et l'héroïsme de la grande majorité des combattants du front de l'est et des partis nationaux — nos camarades morts en soldats et en martyrs dans l'un et l'autre camp de la France divisée de l'occupation — répondent de la permanence des vertus traditionnelles de notre peuple.

Mais aussi, cette division tragique de nos forces qui fit le jeu politique du stalinisme et des représentants de la démocratie internationale attestent que le sentiment patriotique, si fort soit-il dans le cœur des hommes, ne suffit pas à fonder une politique nationale.

Sans faire une analyse détaillée des diverses causes de la division et de l'impuissance des nationaux, je voudrais insister — pour en tirer quelques principes utiles à l'orientation de notre action en cours — sur la méconnaissance qu'ont les mouvements de droite des conditions d'efficacité politique au sein du régime qui nous est imposé.

Je voudrais insister sur le fait que le nationalisme français a cessé depuis longtemps d'être conquérant et qu'il s'est limité à n'être que le gardien du culte des grandeurs passées. Dans cette perspective, il n'a su ni s'adapter aux conditions de l'action politique moderne, ni apporter aux masses une foi qu'elles vont chercher dans l'internationalisme marxiste.

Jouer et gagner au jeu de la démocratie.

La pensée politique des nationaux est dominée en France par l'œuvre de Maurras. C'est à la fois un grand bien et un grand malheur. C'est un grand bien parce que sa critique de la démocratie est et restera un modèle. Mais c'est aussi un grand malheur parce qu'elle a détourné la jeunesse française des seules méthodes d'action efficaces à une époque qui est devenue par le développement et la vulgarisation des moyens de transmission de la pensée et par l'avènement des masses sur la scène de l'histoire — irrémédiablement démocratique.

Rétablir les principes d'autorité et de responsabilité, cela suppose la possibilité de le faire et par conséquent la puissance politique. Et les voies qui y conduisent sont désormais, qu'on le veuille ou non, celles de la démocratie.

Toute la volonté de changer quelque chose à la règle du jeu démocratique doit s'appuyer sur la volonté populaire et jouer et gagner au jeu de la démocratie.

Les maurrassiens devraient aller pour celà à l'école de Lénine qui n'avait pas plus qu'eux la tripe républicaine et apprendre de lui la dialectique, la tactique.

Nous savons bien que le pouvoir réel en démocratie n'appartient pas aux chambres mais aux puissances financières internationales, qu'il n'est pas celui de nos ministres mais de quelques comités occultes. Nous savons bien que ce système est celui de la démocratie universelle à son stade le plus avancé : celui du règne de l'argent qui écrase, dénature l'Etre des nations vivantes. Et nous savons aussi, par conséquent, qu'on ne peut être à la fois national et démocrate. Mais nous voudrions que les nationaux conscients de l'escroquerie morale de la démocratie comprennent que pour rétablir une politique nationale, il faut en appeler aux masses populaires et que seul le soulèvement de la nation entière peut substituer au pouvoir de la finance internationale, notre propre volonté d'assurer un rôle historique à notre pays.

De la division artificielle du pays en droite et gauche — au sentiment réel du peuple : national et social.

Ceci m'amène à considérer une autre lacune dans l'action des mouvements de droite : leur impuissance à poser une doctrine sociale qui leur assure l'adhésion des masses.

Qu'on le veuille ou non, avant que les communistes ne s'affirment eux-mêmes tels, pour les grandes masses de gauche, « national » s'identifiait à « réaction ».

En fait, le nationalisme français est traditionnellement conservateur dans le bon sens et dans le mauvais sens du terme. Il n'a pas su se renouveler ni apporter une idée généreuse qui engage l'avenir. Il a laissé se cristalliser une distinction entre droite et gauche qui a divisé le pays en deux camps idéologiques. La gauche a l'adhésion des masses et l'auréole de la générosité et du progrès, tandis que la droite, à cause de ses représentations parlementaires effectivement réactionnaires, fait apparaître trop souvent que le nationalisme s'identifie à la défense des gros sous.

Certes, il a existé des partis nationaux porteurs d'une volonté révolutionnaires de justice sociale, mais on a vu sans cesse liguées contre eux, la gauche démocratique qui défendait sa clientèle et la droite traditionnelle dont les intérêts financiers s'arrangent mieux de la démocratie que de tout autre régime. Les caisses patronales ont fait élire et font encore élire des nationaux de stricte obédience capitaliste et creusent ainsi le fossé entre la France nationaliste et la France populaire.

Et cependant, dans la réalité vivante de ce peuple, cette division n'existe pas. Elle est un produit du régime malfaisant qui stérilise tous les élans du cœur et nous divise.

Il n'est que les politiciens de métier et les grands financiers pour n'être pas d'abord français ou pour être réellement réactionnaires.

Quelques patrons qui sont encore chez eux les maîtres s'efforcent malgré la législation qui les entrave, d'associer leur personnel aux résultats de leurs entreprises, et la grande majorité

des ouvriers est plus sincèrement nationaliste que beaucoup de nos députés dits nationaux.

Pour sortir de l'ornière dans laquelle ils se trouvent, les nationaux authentiques doivent résolument, sur le plan intérieur, prendre une position sociale révolutionnaire, et la défendre sur le tas, c'est-à-dire dans leurs lieux de travail, à l'usine. Ils se sont trop usés en discussions académiques de salons, ils doivent maintenant apprendre le langage direct du monde ouvrier. Le nationalisme doit entrer au service de la grande masse de ceux qui travaillent parce qu'ils sont la Nation.

Nécessité d'une pensée politique directrice.

Nous avons dit au début de cet article que les bons sentiments ne sauraient aucunement remplacer une volonté politique. Nous serions presque tentés de dire qu'ils sont souvent un obstacle à la réalisation d'un grand projet politique.

Les démocrates qui exploitent les aspirations de la masse appliquent une froide intelligence de leurs intérêts. Le système définit leur *ligne* d'action. Les chefs communistes dont les objectifs de domination sont parfaitement définis n'en sont pas à un reniement près de leurs anciennes opinions pourvu que le parti progresse vers son but.

Seuls les nationaux semblent n'être guidés que par des sentiments et n'avoir jamais su très bien où ils allaient. *Ils n'ont pas de ligne politique générale.*

Certes, ils cultivent les riches vertus de notre race, le culte de l'honneur, l'esprit de sacrifice et la fidélité. Mais ces qualités mêmes perpétuent leurs divisions, car, étant fidèles à leur passé, ils cultivent la nostalgie de leurs anciens combats et les rancunes qu'ils y ont accumulées. C'est ce qu'il y a de meilleur humainement parlant — chez les résistants d'hier, gaullistes d'aujourd'hui, chez les révolutionnaires nationaux d'hier, parias aujourd'hui mais fidèles à leur idéal — qui fait obstacle à leur union.

Encore une fois, si le nationalisme était porteur d'une grande pensée politique, d'une volonté à longue portée d'une mystique nationale orientée vers l'avenir même le plus lointain, il rendrait positive une fidélité qui reste négative, parce qu'à travers et au delà de la fidélité à un parti ou à un homme s'exprimerait pour tous la fidélité à un idéal commun.

—Il est un autre intérêt pour l'action d'avoir ainsi un grand projet politique : par sa nature, il définit une stratégie politique et partant fournit les bases d'une tactique. Ce que dans leur dispersion et le manque de continuité de leurs actions, les nationaux n'ont jamais eu.

Les autres problèmes que ne concerne pas ce grand projet ne sont pas par là négligés. Au contraire, ils rentrent dans un cadre qui fournit une référence pour les étudier : il s'agit pour réaliser *l'unique objectif* de mettre *la nation en forme,* de lui assurer le maximum de cohésion et d'efficience.

Une nation qui supporte chez elle la corruption politique, le désordre et l'injustice sociale se condamne à ne plus rien réaliser de grand, à devenir un objet de l'histoire toujours impitoyable pour ceux qui s'abandonnent.

L'on cherche en vain des exemples historiques de révolutions intérieures profondes qui n'aient pas été motivées par une volonté missionnaire ou par un projet politique de grande portée internationale.

L'on chercherait en vain une possibilité de passionner le peuple pour une simple réforme constitutionnelle ou pour réaliser un vague programme de justice sociale. Ceci explique aussi bien l'échec des royalistes que celui des socialistes. Inversement, ceci explique la puissance d'attraction sur les masses du communisme qui bénéficie justement du facteur mystique qui manque à tous ses concurrents de gauche.

De là encore le dynamisme des nationalistes allemands et italiens auxquels il reste à réaliser l'unité de la Grande Allemagne et l'Empire Italien d'Afrique.

Pour la France, dès qu'elle recouvre en 1919 l'Alsace et la Lorraine, le nationalisme français perd son caractère de volonté tendue et commence à ressasser les vieilles gloires du passé.

Satisfait dans ses ambitions, notre pays prône la fameuse politique de sécurité collective, le désarmement universel, la Société des Nations : les dernières barrières derrières lesquelles s'abrite un peuple qui renonce à son destin. Nous avons vu en 1940 ce que pèsent ces moyens de défense.

Réinstallée dans son hexagone en 1945, elle reprend maintenant l'idée européenne que lui suggère l'Amérique. Mais c'est encore dans l'esprit de ses gouvernants pour n'avoir pas à faire face à son destin. C'est elle, il est bon de le rappeler qui lance **l'idée de l'armée européenne**, mais c'est pour... éviter la reconstitution d'une armée allemande autonome. C'est toujours au fond le même renoncement...

Et en face de cette carence du régime à redonner un contenu à notre nationalisme, les nationaux seraient réduits à réclamer le désarmement de l'Allemagne ? Ils seraient incapables en 1953 d'imaginer une autre politique que celle de l'équilibre des forces uropéennes qui, depuis le traité de Wesphalie a conduit nos peuples à s'entretuer pour finalement tomber dans la même dépendance des grands empires matérialistes, nouveaux venus sur la scène politique mondiale ?

Nous avons l'ambition ici de leur offrir d'autres perspectives : de quoi passionner quelques générations de français et d'européens.

Nous préciserons dans les prochains numéros quel apport positif nous entendons faire à la renaissance de l'action nationale sur chacun des trois points que nous avons voulu soulever.

Jean LESIEUR

(A suivre)

La dévaluation de la liberté

Il y a dix-huit mois, ou peut-être un an, Me Maurice Garçon protestait avec beaucoup d'éloquence contre les entreprises abusives aux dépens de la liberté individuelle. Sans trop remonter aux causes, il se bornait à constater qu'on emprisonnait avec une croissante désinvolture. C'était, je crois, à propos de cette Mme Poupard qui s'étant disputée assez vertement avec un jeune magistrat, alla digérer au frais ses intempérances de langage. Il y eut là-dessus une fâcheuse dispute d'experts au procès de Marie Besnard qui fit penser à quelques-uns que cette autre dame était peut-être confinée dans une pièce tranquille depuis dix-huit mois sans connaître autrement que par les romanciers l'usage criminel de l'arsenic. Tout ceci troubla Me Maurice Garçon, qui, oubliant que naguères on avait pris l'habitude de vous conduire en prison aussi simplement que si l'on vous invitait à dîner, s'indigna en assez bons termes de la liberté grande qu'on prenait avec la liberté.

Aujourd'hui, Me Maurice Garçon, en dépit de sa profession de foi, se trouve du côté de ceux qui cadenassent, et il pense qu'on n'arrête pas assez de bonnes sœurs, pas assez de curés, pas assez de Basques, pas assez d'Alsaciens. Sa vigilance somnole, la liberté ne lui paraît plus insultée ; il trouve au contraire que tout va pour le mieux et que tout irait mieux encore s'il y avait plus de gendarmes et plus de gardiens.

A regarder en face quelques-uns des événements qui viennent d'illustrer la chronique du mois, on éprouve pourtant une certaine stupeur.

Quoiqu'on pense de l'affaire Finaly, on ne peut nier que Mlle Brun n'ait été poussée dans tout ce qu'elle a fait par des motifs généreux, qu'elle n'ait droit, pour avoir sauvé des enfants à une époque où cela présentait un risque, au respect que mérite une conduite honorable, que son affection et son dévouement, même si on les trouve mal appliqués, n'éveillent la sympathie en sa faveur. Est-ce qu'on n'aurait pas dû peser tout cela avant de la mettre en prison, au même titre et dans les mêmes conditions que les spécialistes du vol, de l'assassinat, du viol, de l'escroquerie ? Est-ce qu'on n'aurait pas dû avoir la même pensée à l'égard des religieuses et des prêtres, plus ou moins informés, mais en tous cas, animés par des intentions désintéressées et pures et qui ne sont coupables — à supposer qu'on les juge coupables de quelque chose — que de s'être trompé ? La prison est faite pour réprimer des natures irrémédiablement vicieuses, la prévention est faite pour empêcher un coupable présumé de se soustraire à l'action de la justice. Pensez-vous vraiment que les personnes qu'on a arrêtées appartiennent à l'une ou l'autre de ces catégories ?

L'affaire des Alsaciens n'est pas moins extraordinaire d'un autre point de vue. On interroge ces hommes, on leur explique qu'il est bien malheureux qu'ils aient fait partie de cette divi-

sion, on reconnaît qu'ils n'y pouvaient rien, on les renvoie chez eux ; ils se marient ; ils ont des enfants. Puis un jour on les convoque à un procès et ils partent en embrassant leur femme et en promettant de revenir la semaine d'après sans trop écorner les économies. Et quelques jours plus tard, les gens du village qui les connaissent, qui les aiment bien, qui les considèrent comme de braves garçons qui n'ont pas eu de chance (mais qui a eu de la chance en Alsace ?) apprennent par la radio qu'ils vont faire dix ans de travaux forcés. Mais, il n'y a donc personne dans ce pays qui *imagine* ce que c'est que dix ans de travaux forcés pour qu'il soit nécessaire de se trouver devant le soulèvement justifié de l'Alsace pour qu'on s'aperçoive qu'il y à là une aberration ?

Voilà le résultat d'un certain nombre d'année de veulerie et d'indifférence politique. Une poignée d'hommes se croit tout permis chez nous. Leur hystérie ne recule devant rien. Et nous en sommes au point qu'il faut que les provinces prennent les fourches pour exiger la liberté des garçons du carton, à laquelle le roi de France lui-même n'eût jamais osé attenter contre la volonté des pays d'Etat que l'Alsace, la Bretagne, le Languedoc étaient alors. Faudra-t-il revenir aux privilèges provinciaux du XVIII[e] siècle pour se sentir protégé contre l'arbitraire de notre temps ?

C'est là, hélas ! une des marques de notre époque. Dix ans de travaux forcés, c'est un *accident* de nos jours, un malheur, comme de se casser une jambe ou d'apprendre que sa fille est enceinte. On a pris l'habitude que cela arrive à des gens *par ailleurs très honorables*. Quant à la prison, mon Dieu, c'est bien simple : nul de nous n'est sûr de ne pas y aller. Parce qu'on a écrit un vilain mot sur les murs, parce qu'on a mal parlé à Monsieur l'Agent, parce qu'on a fait peur dans un wagon à la femme d'un magistrat, parce qu'on a écrit un horrible article ou un horrible livre, enfin d'une façon générale, parce qu'on ne pense pas comme il faut penser. Nous avons toujours le mot de liberté à la bouche, mais nous la refusons à tout le monde. Nous traitons les grévistes comme des criminels après les avoir matraqués comme des émeutiers, et c'est une comédie quand on demande pour eux un bout d'amnistie. Il est plus confortable aujourd'hui d'être un malfaiteur qu'un honnête homme, car la police a pour son gibier une espèce de sympathie que l'honnête homme n'a pas encore rencontrée auprès des juges.

La France se vantait jadis d'être une citadelle de la liberté. Aujourd'hui, c'est à la chambre des Lords que s'élève la voix de Sir Hartley Shawcross qui fut procureur britannique à Nuremberg, pour exiger que les Allemands arbitrairement arrêtés pour un complot imaginaire, jouissent des droits élémentaires pour la préparation de leur défense. Les Anglais ont des juristes. Chez nous, le camp de la liberté n'intéresse personne.

Pas même M[e] Maurice Garçon dont les moulinets hypocrites ne trompent que les naïfs, et qui n'est rien d'autre, en réalité, qu'un gendarme qui fait parfois le brave homme, mais qui cesse de le faire, dès que ses passions ou ses amis sont dans le jeu.

Nouvelles européennes
Nouvelles politiques

QUI A FAIT COURIR M. FORSTER DULLES ?

Le voyage du Secrétaire d'Etat Forster Dulles a déçu les Américains. C'est le moins qu'on puisse dire. Ils s'attendaient à un voyage triomphal et à l'arbitrage d'un sage. Le Secrétaire d'Etat devait retourner chez lui avec une auréole ! Rien de tout cela ne s'est produit. Et l'on commence à dire aujourd'hui que le Secrétaire d'Etat n'a pas pris cette décision tout seul et qu'il a été, en cette circonstance, habilement manœuvré par le personnel rooseveltien et crypto-communiste qui s'est maintenu en place dans les bureaux d'Acheson et qui n'a pas encore été liquidé.

En suggérant cette initiative, la clique rooseveltienne poursuivait un double objectif qu'elle semble bien avoir atteint pour l'instant. Le premier était d'user une énergie toute neuve en déplacements, difficultés, questions de détail, contradictions, et, en somme, *d'envaser*, si l'on peut dire, le nouveau Secrétaire d'Etat dans le bourbier européen. Le second était de l'éloigner de Washington pour éviter qu'il n'ait le temps et les informations suffisantes pour faire un nettoyage nécessaire dans les Services du Département d'Etat. Il eût été plus efficace, disent aujourd'hui les augures, de mettre de l'ordre dans la maison et d'attendre bien tranquillement la visite des hommes d'Etat européens.

LE QUESTIONNAIRE SUSPECT.

Le journaliste américain John B. Crane, correspondant à Francfort de grands journaux d'outre-Atlantique, attire l'attention de l'opinion américaine sur les conditions très suspectes de la publication de la statistique sur la renaissance du néo-nazisme en Allemagne.

En réalité, précise John B. Crane, les faits ont été gravement altérés dans une intention de propagande. Le questionnaire en question avait pour sujet la Fédération Européenne et il comportait notamment des tests sur l'armée intégrée, telle qu'elle est présentée dans le projet de la Communauté de Défense. Il en résultait que 22 % des Allemands interrogés s'étaient prononcés pour l'intégration envisagée des contingents allemands, tandis que 47 % étaient favorables à une armée nationale allemande ayant les mêmes droits que les autres armées nationales. Qu'est-ce que le néo-nazisme a à voir avec cela ? demande J.-B. Crane.

Et il ajoute : « Ce genre de manœuvres se reproduit

environ une fois par an, et, en règle générale, il semble coïncider avec une campagne d'origine communiste destinée à semer la discorde entre l'Allemagne occidentale et l'Angleterre, la France et les États-Unis. L'objectif actuel de la propagande communiste est, tout spécialement, de pousser la France à refuser d'accepter l'Allemagne comme partenaire à droits égaux, quelque soit le système d'association proposé. » Et J.-B. Crane conclut qu'il existe vraisemblablement dans l'administration américaine en Allemagne des éléments qui aident consciemment cette campagne.

L Y A VICTIMES ET VICTIMES, DIT TARTUFE.

Notre grande presse est très humaine, comme on le sait, et elle vole au secours de tous ceux qu'on persécute. Seulement, elle est curieusement sourde et aveugle. Elle n'a pas entendu parler, notre chère grande presse, du drame de Procida, dont parlent cependant tous les journaux italiens. Plus de cinq cents condamnés politiques des camps de concentration de Procida et de Pozzuoli, ont commencé, il y a quinze jours, la grève de la faim pour protester contre les lenteurs de l'examen de leurs dossiers. Ces condamnés politiques ne sont pas de puissants seigneurs du fascisme, mais des ouvriers, des employés qui ont eu le tort de ne pas se prononcer suffisamment tôt pour une Italie capitaliste, démocratique et cléricale. S'ils étaient des nègres ou des espions à la solde des Soviets, ils intéresseraient tout le monde. Mais ils ont le tort d'être pauvres, sans appuis, et d'avoir des familles qui crèvent de faim. Les étudiants de Palerme se sont mis en grève pour protester contre cette situation. Ceux de Naples ont fait une importante manifestation. La jeunesse italienne ne veut plus des condamnations politiques et des camps de concentration, mais M. de Gasperi était en prières, apparemment, pendant ce temps-là.

LES STATISTIQUES EMBARRASSANTES :

Dans un article très objectif, la revue argentine *El Sendero* vient d'étudier, pour la première fois, les chiffres de la population juive dans le monde en 1939 et en 1949, d'après des documents en provenance des sources officielles israélites. Ce sujet d'enquête est très intéressant parce qu'il en ressort facilement le chiffre des disparitions *réelles* de juifs pendant la deuxième guerre mondiale. Cette enquête se fonde d'une part sur les statistiques de l'*Américan Jewish Committee,* et sur les chiffres fournis par le journal juif *Aufbau,* ainsi que sur les publications du *Congrès Juif Mondial.* Ces diverses sources établissent que le nombre des juifs s'élevait à un chiffre oscillant entre 15 et 16 millions pendant la période comprise entre 1933 et 1939, tandis qu'on en retrouve un nombre évalué entre 15 et 17 millions en 1949. Des rectifications qu'il y a lieu d'apporter à ces chiffres en raison des normes de croissance démographique, ainsi que de l'étude de certains chiffres

locaux, il ressort que l'évaluation la plus vraisemblable en ce qui concerne les pertes de vies humaines qu'on peut mettre au compte de l'Allemagne est voisine du chiffre de 500.000.

On voit quelle différence énorme il y a entre ce chiffre et le chiffre de 6 millions avancé par la propagande alliée. On ne sait généralement pas que ce chiffre de 6 millions repose *en tout et pour tout* sur une conversation qu'aurait eue Eichmann, chef des Affaires Juives, aujourd'hui disparu, avec un convive au cours d'un déjeûner. C'est sur ce faible indice que le Tribunal de Nuremberg lança ce chiffre à l'opinion mondiale. Quant au chiffre de 2 millions avancé par Hœss, commandant d'Auschwitz, pour le seul camp d'Auschwitz, il repose sur l'unique témoignage, plus que suspect, de Hœss, témoin à décharge *convoqué par la défense,* autre particularité généralement ignorée du procès de Nuremberg .

Il est difficile de savoir avec certitude si ce chiffre de 500.000 est absolument certain. Il peut y avoir, dans un cas pareil, une marge d'appréciation personnelle. On ne saurait manquer d'être surpris, en tout cas, de la différence qui sépare le chiffre fourni par les Alliés du chiffre tiré des statistiques juives.

On remarquera que ce chiffre de 500.000 auquel on arrive d'après l'étude des documents, correspond au nombre des victimes civiles allemandes des bombardements de Dresde et Hambourg, au cours desquels furent massacrés en trois nuits, respectivement 300.000 et 200.000 personnes.

LES LIVRES DONT ON NE VOUS PARLERA PAS :

Back Door to War ; the Roosevelt Foreign Policy, 1933-1941, by Prof. Charles Callan Tansill, Chicago, Henry Regnery, 1952, XXI-690 $ 6.50.

Remarquable étude d'une équipe universitaire qui, pour la première fois, ne s'est pas contentée de faire une enquête sur la politique américaine des dix dernières années en s'appuyant sur les documents connus, mais a fait reposer tout son travail sur le dépouillement des Archives du State Département. Le résultat est accablant pour Roosevelt qui apparaît comme responsable de l'entrée en guerre des Etats-Unis, et ce que le professeur Tansill considère même comme un « criminel de guerre ».

Cet important et dramatique document n'a pas pu être passé sous silence aux Etats-Unis en raison de la puissance du courant anti-rooseveltien. La conspiration du silence a été mieux organisée en France où ce livre n'a pas eu un seul article dans notre presse dite de grande information, et est absolument inconnu des éditeurs qu'il pourrait intéresser.

ET CEUX DONT ON PARLE SANS LES AVOIR LUS :

La grande presse semble s'intéresser à la publication du livre du Général Hauser, *Waffen SS im Einsatz* (*Les trou-*

pes SS au combat) publié à la Plesse-Verlag à Göttingen. *France-Soir et le Monde* présentent cette publication comme un symptôme effrayant, qu'ils rapprochent de la publication en Allemagne d'un « nouveau » livre de Maurice Bardèche « *Le Chemin de l'Avenir* » (Der Weg nach Vorn) qui n'est rien d'autre en fait que la traduction de *L'Œuf de Christophe Colomb.*

Soucieux d'écairer nos lecteurs, nous avons demandé le livre du Général Hauser et nous avons pu avoir entre les mains cet ouvrage « abominable ». A notre grande surprise, nous n'y avons trouvé que des journaux de combat des unités, des compte-rendus d'engagements, des rapports, des citations, qui ne forment pas un ensemble différent de ces monographies consacrées à l'action d'une unité ou d'un groupe d'unités, et qui sont traditionnels dans notre histoire militaire. Ce livre objectif et abondamment documenté ne contient aucune propagande politique · il se borne à montrer ce que furent les faits militaires.

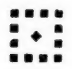
Quand commencerons-nous à montrer un minimum d'honnêteté dans notre information ? Il est bien évident que l'histoire de la conduite de la guerre par les Allemands comporte un certain nombre de fautes lourdes, et il serait absurde de prétendre les nier systématiquement. Mais la politique de réconciliation loyale que notre avenir commun rend absolument nécessaire, ne doit-elle pas s'accompagner nécessairement d'un effort commun de correction et de compréhension ? Pourquoi vivre volontairement dans la haine et vouloir imposer aux Allemands une horreur de leur passé militaire qu'ils n'ont pas et qu'ils ne peuvent pas avoir ? Si les correspondants du *Monde* et de *France-Soir* avaient pris soin de regarder de ce livre autre chose que sa couverture, ils auraient peut-être évité le ridicule de prendre un recueil de compte-rendus pour le pivot d'une conspiration.

L'EXEMPLE DE L'ARGENTINE.

L'accueil extrêmement favorable qu'a reçu à Moscou l'ambassadeur du général Peron, nous enseigne une fois de plus qu'une entente est toujours possible entre l'U.R.S.S. et un grand pays anti-communiste et *résolu à le demeurer sans défaillances.* La possibilité de telles relations prouve que la guerre idéologique n'existe que quand on le veut bien. Le gouvernement soviétique est un gouvernement comme les autres, et il sait être réaliste quand il le faut. *On peut parfaitement avoir d'excellentes relations avec la Russie communiste, et en même temps, supprimer chez soi avec le plus grande énergie le travail de désagrégation du parti communiste.* C'est là le véritable chemin de la paix. Chacun chez soi. Ne pas venir chatouiller sous le nez le taureau communiste avec des banderolles dites démocratiques, et ne pas permettre non plus que ses termites rongent les poutres de nos maisons.

Etudes et Tribune libre

La Puissance Aérienne est un Atout



Dans une guerre future l'avion jouera encore, sous toutes ses formes possibles, comme chasseur, avion de reconnaissance, chasseur bombardier, bombardier et appareil de transport, un rôle plus décisif que pendant la dernière guerre où il fut déjà si impressionnant. C'est pourquoi toutes les questions qui relèvent des forces réelles des grandes aviations du monde, par conséquent l'aviation des puissances occidentales, y compris celle des Etats-Unis, et celle du bloc oriental, Russie incluse, rencontrent un intérêt particulier en Europe.

La propagande bolcheviste s'intercale ici avec habileté.

Les communiqués de guerre en provenance de Corée donnèrent souvent l'impression que là-bas, les appareils soviétiques, avant tout avec leur chasseur à réaction MIG 15, étaient supérieurs aux types américains. Après avoir joué jusqu'à satiété de ce « cliché de propagande » depuis l'apparition de ce type en Extrême-Orient, bien que les chiffres d'avions descendus parlent clairement en faveur des Occidentaux, parviennent maintenant des « informations sensationnelles » sur les bombardiers à réaction russes à longue distance qui surclasseraient de loin les types américains. Toutes ces informations répondant à un but précis ont été saisies avec avidité par la presse occidentale, et des journaux d'une certaine tendance ont volontiers publié de tels articles.

Ces informations lancées toujours avec habileté par l'Est doivent conduire à la conviction que les Soviets sont supérieurs à tous leurs adversaires, non seulement sur terre, mais maintenant aussi dans les airs, et cela tant au point de vue nombre que sur le plan technique.

Lorsqu'il s'agit de l'aviation stratégique, qui, aujourd'hui embrasse tout le globe terrestre dans ses plans opérationnels, un

jugement à l'égard de la situation européenne ne peut être formulé qu'en regard de la situation mondiale en général. A quel point en est l'état de développement technique des deux groupes de forces ?

Les Anglais et les Américains dominent dans le groupe occidental, ils ont déjà au cours de la dernière guerre rattrapé l'aviation allemande en avance d'abord dans de nombreux domaines techniques et plus tard dépassée. Ils précédaient à l'époque de loin l'Allemagne dans toutes les questions de technique des hautes fréquences et dans le domaine du développement du radar. De tels progrès ont été réalisés, qu'aujourd'hui, par exemple, les puissances occidentales construisent des « chasseurs tous temps » qui peuvent être engagés quel que soit le temps. Ces types sont donc capables comme chasseurs bombardiers de fournir un appui à tout moment aux troupes terrestres indépendamment des conditions atmosphériques. En Corée, la cinquième flotte aérienne des Etats-Unis met actuellement à l'épreuve un nouveau matériel en chasseurs-bombardiers et bombardiers, qui permet l'emploi de ces appareils même par nuit sombre et pendant le brouillard et celà, avec une telle précision, que les troupes terrestres et les chars ennemis peuvent être non seulement repérés, mais combattus par l'avion lui-même avec efficacité. Avec ces progrès, disparaît la possibilité jusqu'à maintenant encore offerte d'effectuer des mouvements de troupes la nuit à l'abri des attaques aériennes. Bien entendu, les nouveaux radars, ces « yeux électriques » au pouvoir pénétrant inoui, amélioreront grandement la reconnaissance tactique puisque, indépendamment du temps et de la lumière du jour, ils remplacent non seulement les yeux et les vues aériennes en totalité, mais encore l'étendent, car le meilleur camouflage contre la vue aérienne ne sert à rien en face du pouvoir de détection du radar. Le progrès dans ce secteur donne en outre aux bombardiers la faculté de lancer des bombes au but d'une altitude plus élevée, 15.000 à 16.000 mètres, sans voir l'objectif. Les chasseurs à réaction « Tous temps » et les chasseurs de nuit à réaction américains les plus modernes peuvent repérer les appareils ennemis à longue distance et les combattre sans vue optique grâce à leurs radars équipés des nouveaux appareils de détection et de visée. Chez les types les plus récents aux Etats-Unis le perfectionnement est si poussé que le pilote n'a plus qu'à surveiller ses instruments de bord. Son appareil est automatiquement dirigé sur l'ennemi, et, dès que l'avion entre dans le rayon d'action de ses armes de bord, celles-ci ouvrent elles-mêmes le feu.

Les Soviets étaient en 1945, très en retard sur les connaissances allemandes dans le domaine de la technique des hautes fréquences. Leur retard par rapport aux progrès occidentaux, précisément sur le plan de l'électro-technique, n'a pas été réduit par conséquent d'une façon tangible, car ils ne purent « kidnapper » en Allemagne des hommes de science dont les connaissances eussent été supérieures à celles des Américains à la fin de la guerre.

En ce qui concerne les fusées, les Soviets ont sans aucun doute réalisé de grands progrès grâce aux précieuses installations cap-

turées (la station de V 2 de Peenemünde) et en « gagnant à leur cause » des Allemands spécialistes. Ils peuvent sur le plan technique équilibrer passablement la balance avec les Occidentaux qui n'ont pas réalisé de progrès essentiels dans cette recherche. Il ne faut pas oublier toutefois que le radar possède également une importance déterminante pour le guidage des projectiles télécommandés (fusées et bombes volantes) et qu'ici, comme dans tous les problèmes de haute fréquence, l'Ouest a de nouveau l'avantage.

Quelle est maintenant la situation dans la construction aéronautique proprement dite (cellules et moteurs) ?

Les techniciens soviétiques ont atteint ici une position dont ils peuvent être fiers. Leur capacité de production actuelle a été obtenue essentiellement par les constructeurs et les ouvriers spécialisés allemands. Ils peuvent aujourd'hui construire en grand nombre de bons chasseurs à réaction, des avions de combat et des bombardiers légers. Leur progrès est avant tout remarquable, de nouveau grâce à l'aide allemande, dans les turbines à combustion. Mais il ne faut pas oublier que l'Angleterre a, entre temps, précisé son avance dans la construction des turbines. Elle produit aujourd'hui, en série, des turbines de plus de 4.000 kilos de poussée.

L'expérience irremplaçable fait défaut à l'Est dans le développement des appareils lourds. Les aviateurs soviétiques utilisent actuellement comme type le plus lourd une version du bombardier américain Boeing B-29 qui fut mis en ligne contre le Japon durant la dernière guerre et se trouve maintenant surclassé par la Superforteresse B-50 bien plus perfectionnée. Cet appareil B-50 appartient aux bombardiers « stratégiques » moyens et peut emporter un chargement de bombes maximum de 19.000 kilos. Son rayon d'action est à peu près illimité grâce au perfectionnement du ravitaillement d'essence en vol. Il a entre temps déjà été remplacé par le bombardier à réaction « stratégique » moyen « Stratojet », Boeing B-46, dont la troupe a reçu jusqu'ici plus de 300 exemplaires et dont la fabrication en série tourne à plein. Le bombardier à longue distance « Convair » B-36 D, actuellement en service en grand nombre parmi les puissances occidentales, possède sans ravitaillement spécial en essence un rayon d'action de 19.000 kilomètres et une vitesse de 500 km/heure. Il atteint un plafond maximum de 15.000 mètres et emporte comme charge maximum 38.000 kilos de bombes. Ce type est aussi d'ores et déjà surclassé.

Le nouveau bombardier à réaction Boeing B-52 « Stratofortress » doué d'une vitesse de 1.000 km/heure et qui a décollé pour la première fois au printemps 1952 est déjà produit en série.

D'aussi loin que l'on fasse la lumière sur le développement technique des deux groupes de forces, il apparaît que les Etats-Unis possèdent déjà, seuls, la prépondérance par le nombre de leurs bombardiers stratégiques.

Mais d'autres facteurs tout à fait différents jouent un rôle décisif dans la construction et la mise en action d'une aviation — vues à longue échéance — : le développement technique, les possibilités industrielles, les matières premières existantes et les forces humaines contribuent ensemble à forger dans une guerre le potentiel décisif d'armement aérien. La force de ce fait a été précisément très sous-estimée par l'Allemagne dans la dernière guerre.

Les réserves humaines en apparence immenses de l'Est entraînent trop facilement à des jugements erronés. Des forces spécialisées bien instruites sont plus importantes que des masses incultes, car elles sont indispensables à la construction d'un armement aérien vigoureux. L'Ouest peut être assuré de trouver en France, en Belgique, en Angleterre et en Allemagne occidentale, sans parler des Etats-Unis, les ouvriers qualifiés indispensables dans une large mesure. Il ne reste plus à l'URSS, qui déjà rencontre un goulot d'étranglement dans sa mécanique de précision, que la zone orientale d'Allemagne et la Tchécoslovaquie où elle dispose encore d'un bon personnel spécialisé.

La différence est encore plus profonde dans la production des produits importants pour la guerre, comme les minerais, le pétrole, le charbon, l'aluminium, etc... En face des 35 millions de travailleurs de l'industrie soviétique se dressent rien qu'aux Etats-Unis, 62 millions d'ouvriers ; ainsi l'Est produit seulement 8 % de la production mondiale de pétrole (c'est-à-dire 38 millions de tonnes) contre 54 % pour les seuls Etats-Unis et le Canada. Ces chiffres peuvent être complétés à volonté dans d'autres domaines importants. Un retard considérable de l'Est y apparait toujours. Qu'il s'agisse seulement du charbon : Etats du bloc oriental = 430.000 millions de tonnes, Puissances occidentales = 1.360 millions de tonnes ; production d'acier : URSS = 32,5 millions de tonnes, plus 7,5 millions de tonnes des Etats satellites, USA = 97 millions de tonnes ; Angleterre = 18 millions de tonnes, Europe de l'ouest = 30 millions de tonnes ; l'électricité, très important pour la production d'aluminium : URSS = 80 milliards de kilowatts, les seules puissance occidentales = 700 milliards de kilowatts !

Si même des renseignements exacts manquent sur la capacité de production de l'Est, la dernière guerre a pu fournir des données essentielles à ce sujet. On peut sans difficulté en tirer des conclusions valables sur des forces économiques d'un pays. Des experts évaluent la capacité de production soviétique maximum à 13.000 avions par an, à la base de laquelle se trouve une production annuelle de 140.000 tonnes d'aluminium. Puisqu'en 1953, l'Est doit doubler le volume de l'extraction de l'aluminium pour atteindre un niveau approchant les 300.000 tonnes, il faut compter sur une production simultanément doublée d'avions. On doit donc admettre que 25.000 avions peuvent être construits. A la condition bien entendu que la Russie puisse réserver 80 % de sa production d'aluminium exclusivement pour ses constructions aéronautiques.

Le chiffre de 25.000 appareils semble à priori énorme. Mais il ne faut pas oublier que la Russie, de par sa direction totalitaire, a déjà dans une large mesure organisé son industrie pour une production maximum, de telle sorte qu'en cas de conflit un accroissement substantiel ne sera pas atteint. Il en va tout autrement pour les puissances occidentales.

Celles-ci, l'Amérique en tête, ont désarmé en 1945 ; la production en série était voisine de zéro. En 1949, les Etats-Unis fabriquèrent à peine 300 avions militaires ! Cela a complètement changé depuis le déclenchement de la guerre de Corée. La construction de 15.000 avions militaires en 1953 et celle de 18.000 autres en 1954, sont prévues et leur force n'en est pas pour autant au bord de l'épuisement. Il ne faut jamais oublier que les Etats-Unis purent produire en 1944 presque 100.000 avions, dont environ 16.000 bombardiers lourds quadri-moteurs, pendant que l'Angleterre en sortait dans la même période 30.000 dont seulement 6.000 bombardiers lourds.

Ces chiffres donnent une idée de la production d'avions possible des puissances occidentales à l'heure actuelle en cas de besoin décisif ; le chiffre de 50.000 appareils rien qu'aux Etats-Unis, n'est sûrement pas trop élevé, sans d'ailleurs pour cela amener une conversion totale en pure économie de guerre. Les possibilités de l'industrie aéronautique des autres puissances occidentales ne lui sont pas encore comparables.

En résumé, on peut conclure, en accord avec une étude de Georg W. Feuchter, parue dans les « Schweizer Monatshefte » (*les Cahiers du mois Suisse*) par la constatation suivante : « Les puissances occidentales possèdent une supériorité en face du bloc oriental en ce qui concerne le potentiel d'armement aérien, que celui-ci ne peut même pas ravir en tendant toutes ses forces à l'extrême parce qu'il lui manque les matières premières et la main d'œuvre qualifiée nécessaire. »

L'état actuel des armements aériens réciproques cause sans doute des soucis. Comme le rideau de fer ne livre pas de chiffres exacts, la porte est ouverte aux présomptions. On estime aujourd'hui le nombre total des avions soviétiques au maximum à 20.000 appareils de première ligne. Plus de la moitié de cette flotte appartient à l'aviation tactique qui a ici la préférence. Elle se divise en douze armées aériennes de chacune 1.000 chasseurs, avions de combat et bombardiers légers. On y ajoute encore 15.000 avions de réserve, qui toutefois proviennent principalement de la dernière guerre.

En face de cette armada aérienne, les forces des Etats-Unis alignent en gros 21.000 appareils de première ligne. 9.000 appareils appartiennent seulement à l'aviation tactique, attendu que, à côté des appareils de la marine, les formations stratégiques disposent d'une grande force. Ces forces aériennes stratégiques sont, comme on le sait, équipées pour transporter des bombes atomiques et peuvent grâce à leur grand rayon d'action, atteindre chaque point du bloc oriental. Le chiffre de 21.000 appareils est

plutôt trop bas que trop élevé. A ces forces s'ajoutent encore les flottes aériennes des pays européens de l'ouest, disposant d'environ 4.000 appareils pour la plupart des types les plus modernes. Aux 15.000 avions de réserve russes font face encore 35.000 appareils de la dernière guerre, rien qu'aux Etats-Unis, auxquels viennent s'ajouter les réserves de date récente.

Lors de cette comparaison, il ne faut pas oublier la masse et la premier lieu des bombes. Les Etats-Unis ont découvert ici avec valeur des armes des appareils existant des deux côtés : en la bombe au napalm une nouveauté qui a fait ses preuves comme moyen de lutte contre les chars. De plus, pour la première fois, une bombe téléguidée de 1.000 kilos a été employée en Corée. Il faut également mentionner la grande provision de bombes atomiques des puissances occidentales, car elle est de la plus grande importance. Une bombe atomique seule possède un pouvoir explosif correspondant à un tapis de bombes de près de 800 bombardiers quadri-moteurs, comme ceux principalement utilisés pendant la dernière guerre ; et la dernière nouveauté, la bombe à hydrogène, a une force destructive encore cinq fois plus élevée.

Quelle image en résulte-t-il maintenant pour la situation défensive de l'Europe de l'ouest ?

Une attaque de l'Est ne sera couronnée de succès que si elle est exécutée par surprise avec de puissantes forces blindées et d'autres troupes terrestres. Il en résulte qu'en Europe, la supériorité des forces aériennes tactiques donnera d'abord le coup décisif, car l'expérience montre que la conduite de la guerre aérienne stratégique ne donne des résultats qu'au bout d'un certain temps. Considérées sous le seul angle du nombre, les forces aériennes tactiques des puissances occidentales et celles du bloc oriental doivent être à l'heure actuelle sensiblement égales, mais jugées sur la valeur de combat celles de l'Ouest possèdent dès maintenant une supériorité marquante.

Ainsi que nous l'avons signalé, les nouveaux chasseurs à réaction « tous temps », les chasseurs-bombardiers et également les bombardiers de l'aviation tactique possèdent des radars qui rendent possible leur emploi sans visibilité au sol et sont capables dans de mauvaises conditions atmosphériques, de repérer avec leurs radars les mouvements de troupes et les positions de départ de l'ennemi. Les forces aériennes tactiques du NATO (Pacte Atlantique) disposent de plus d'un grand nombre de chasseurs à réaction les plus modernes qui ont en partie la mission de repousser les attaques aériennes ennemies et en partie sont destinés à conquérir la maîtrise de l'air ou au moins la supériorité aérienne dans la zone de combat.

Les expériences en Corée ont prouvé que des attaques blindées même du plus grand style, pouvaient être brisées par des chasseurs-bombardiers et des bombardiers légers.

Si les forces aériennes tactiques de l'Ouest réussissent à briser une offensive de l'Est sur ses positions de départ ou sur sa première lancée et, en même temps, à s'assurer la maîtrise de l'air

sur les points névralgiques du secteur d'attaque, l'opération offensive pourra alors être étouffée dans l'œuf. La supériorité numérique des troupes terrestres de l'Est n'y changerait rien.

Un autre avantage des puissances occidentales réside dans leur propre maîtrise de l'air qui leur permet à tout moment, de déplacer leurs troupes terrestres sans entraves vers les centres de gravité de la bataille grâce à leurs appareils de transport ; l'Ouest tire ici avantage du plus grand nombre d'appareils de transport militaires et civils à sa disposition. Ces derniers, en cas de conflit, peuvent être naturellement convertis en avions de transport de troupes. La situation, vue sous cet angle, conduit à affirmer que les puissances occidentales peuvent repousser actuellement une attaque de l'Est, sans devoir abandonner un territoire précieux qui après « une libération » ne serait plus qu'un désert.

Bien que, comme nous l'avons souligné, la supériorité des forces aériennes stratégiques ne se fasse sentir qu'au bout d'un certain temps, il ne faudrait pas négliger la situation générale de l'aviation stratégique du bloc oriental.

On est très enclin à surestimer la vulnérabilité des Etats-Unis dominant avant tout sur le plan industriel avec leurs gigantesques concentrations d'être humains et d'usines dans leurs grandes villes. On oublie trop facilement l'avantage que présente la défense de semblables territoires « concentrés » au moyen de zones de radars ou de D.C.A. et d'une protection de chasse essentiellement plus dense, plus rapide et plus efficace dans le combat, par rapport aux objectifs dispersés au loin dans le pays.

L'étendue de l'Union Soviétique est sans doute de grande importance pour la conduite d'une guerre purement terrestre. Sur le plan de la stratégie aérienne, il faut ajouter le fait que les centres d'armements ont été installés par erreur loin derrière l'Oural jusqu'en Sibérie. La répartition des usines primordiales dans l'espace sans fin de l'Est rend leur défense dans une large mesure plus difficile et freine la production. En outre cette répartition comporte un chemin particulièrement long de l'usine au consommateur, préjudice encore aggravé par l'insuffisance des voies de chemin de fer à l'est de l'Oural. Le réseau routier insuffisant se trouve particulièrement en danger contre les attaques aériennes et parallèlement les voies ferrées sont menacées par les bombes. L'Est a besoin des deux : des routes et des rails. Un remplacement par la route n'est pas possible en raison des réserves pétrolifères insuffisantes. Les chemins de fer sont particulièrement exposés aux attaques aériennes et ne peuvent seuls ravitailler pleinement l'Armée Rouge.

C'est un fait qu'aujourd'hui chaque point de ce vaste continent peut être atteint par des avions venant d'Amérique. A cet égard, la distance qui les sépare des centres de Sibérie est notablement plus courte pour les avions américains, qu'inversement celle de l'URSS aux usines du continent américain. Les puissances occidentales disposent, de plus, de bases en Afrique du Nord, en Turquie, aux Indes, au Japon, au Groenland et en Alaska, d'où toutes

les régions du bloc oriental, Chine comprise, peuvent être encore plus facilement atteintes.

Un désavantage particulièrement lourd pour la stratégie aérienne des Soviets réside dans le fait que leurs territoires pétrolifères sont si proches des frontières. Les régions actuellement exploitées en Roumanie, au Caucase et à Baku sont à tout moment à portée des bases toutes proches des puissances de l'Ouest et, précisément comme tels, de semblables territoires sont on ne peut plus vulnérables aux attaques atomiques. Des fortes attaques aériennes sur ces « sources de sang » de l'armée soviétique peuvent conduire dans les délais les plus courts à l'effondrement de sa machine de guerre.

Si les puissances occidentales réussissent à briser en Europe une attaque de l'Est dans sa phase préliminaire grâce à la supériorité de leurs formations tactiques, la conduite de la guerre aérienne stratégique se concentrera alors sur le potentiel de guerre du bloc oriental, et lui portera des coups si durs qu'au bout d'un laps de temps relativement court, le dessein de submerger l'Europe occidentale par des troupes terrestres supérieures sera sans espoir.

Un examen exact de la capacité des potentiels d'armement aérien des deux groupes de puissances fait apparaître d'une manière irrécusable que le bloc oriental se trouve dans une situation encore plus défavorable que l'Allemagne au cours de la seconde guerre mondiale. Ce fait n'est pas ignoré des hommes compétents du Kremlin. C'est pourquoi, si les nations occidentales parviennent non seulement à maintenir leur supériorité aérienne, mais encore à la compléter, cette puissante force aérienne de l'Ouest agira exactement comme autrefois la flotte de guerre britannique, comme « fleet in beeing » et empêchera le déclenchement d'une guerre mondiale.

S. Hartinger.

▪▪▪▪▪▪▪

L'avenir de la guerre blindée

Cette étude sur les perspectives de la guerre blindée prend place, ainsi que l'étude du Dr E. Samhaber sur la stratégie des bases publiée dans notre numéro 1 et celle qu'on lira d'autre part sur la distribution actuelle des forces aériennes, dans la série de documents que nous consacrons aux possibilités de défense de l'Europe.

Les rapides succès initiaux de l'attaque brusquée en Corée du sud ont presque partout dans le monde fait l'effet d'un coup de tonnerre. Dans les milieux militaires, en particulier les plus élevés, leur effet fut même pour la majorité plus qu'un coup de tonnerre. Car ces succès reposaient essentiellement sur les coups de boutoir des blindés nord-coréens, bien que leur force ne dépassât pas six bataillons d'engins soviétiques montés par des

équipages nord-coréens, en tout seulement quelques deux cents chars. Les effectifs des troupes sud-coréennes étaient à peu de chose près aussi importants que ceux des assaillants et pourtant leurs unités ne purent contenir les assauts de ce petit nombre de groupes blindés. Que les troupes sud-coréenne n'aient pas manqué de mordant, elles l'ont prouvé entre temps. Mais elles ne purent d'abord faire preuve de leur capacité de résistance qu'au moment où les attaques en flèche de leurs adversaires blindés furent usées à la suite de pertes ininterrompues sur les champs de bataille. Les unités américaines accourues pour renforcer la défense trouvèrent aussi la menace d'une poignée de chars bien plus dangereuse que ce qui leur avait été dit auparavant.

L'impression faite par les unités blindées nord-coréennes fut si forte que leur nombre et leur tonnage ont été exagérés. Des correspondants de guerre écrivirent que des chars de soixante tonnes étaient mis en ligne et donnèrent ainsi corps à la rumeur selon laquelle la Russie soviétique aurait équipé ses Etats satellites de chars « J.S. III », le modèle le plus récent des chars lourds « Josef Stalin ». En réalité il semble cependant que les nord-coréens ont d'abord mené leur attaque brusquée avec les seuls chars de trente tonnes « T-34 », qui en 1941 sont apparus pour la première fois sur le champ de bataille. Ils étaient toujours suffisamment puissants pour venir à bout de la défense et des armes anti-chars auxquelles ils se heurtèrent. C'est ainsi que l'attaque brusquée en Corée du sud commença par la même percée de chars victorieuse que l'avance en Pologne au début de la deuxième guerre mondiale. A cette époque une attaque blindée encore plus puissante suivit cette poussée vers la Pologne et fit éclater le front défensif de l'Europe de l'ouest et provoqua son effondrement rapide. Nous pouvons seulement formuler l'espoir que cette fois on a tenu compte de l'avertissement afin que la suite d'événements qui ébranlèrent le monde d'alors ne puisse se renouveler.

Le danger d'une débâcle, qui cette fois serait définitive, persistera et deviendra toujours plus grand tant que les soldats de l'ouest persisteront à sous-estimer et en même temps à négliger la force offensive du char.

Peu avant l'attaque soudaine en Corée, nombreux sont les chefs suprêmes qui avaient encore coutume de parler de l'arme blindée exactement comme leurs prédécesseurs britanniques et français onze ans auparavant. Quelques semaines seulement avant le déclenchement du nouvel assaut, le secrétaire d'état américain à l'armée d'alors, M. Pace, déclarait : « Il est bien possible que la conduite de la guerre blindée, comme nous l'avons connue, devienne bientôt complètement périmée. »

Nous pouvons admettre qu'il exprimait par là le point de vue de ses conseillers plutôt que son opinion personnelle. Les préjugés favoris des généraux formés à l'école de l'infanterie furent même fréquemment encouragés par des hommes de science. Le Dr Vannevar Bush, par exemple, exerçait par ses prévisions rassurantes une influence profonde aussi bien sur les experts que sur l'opinion publique. On attendait beaucoup trop « d'armes

nouvelles » qui n'avaient encore en aucun cas fait leurs preuves et qui même n'étaient pas encore mises au point.

Un penchant éveillé et encouragé par ces espoirs prématurés s'est joint à la propagande de l'aviation américaine pour placer une confiance exagérée dans l'aviateur qui serait seul capable de stopper des attaques terrestres combinées. Cela s'appelait même alors réellement « bâtir des forteresses dans l'air » — cette illusion est bien plus dangereuse que le fut celle de la construction d'une ligne Maginot, dont le défaut principal résidait simplement dans le fait qu'on l'avait laissée inachevée, laissant la possibilité de la contourner. Le désappointement quant à l'échec de la puissance défensive de l'aviation, constaté d'une manière limpide en Corée, ne doit pas conduire à méconnaître son action comme arme de soutien des unités de défense terrestre combinées ; il devrait plutôt fournir l'occasion de mesurer l'importance proportionnelle de cette arme et des autres dans la défensive. Nous avons eu déjà beaucoup trop à souffrir des espoirs excessifs placés dans des moyens de salut universels et du fait que l'on tombait par trop facilement d'une exagération dans l'autre.

Chaque fois qu'une défense est mise en échec, les critiques ont un penchant à la ridiculiser, rejetant la responsabilité de la défense sur la forme de combat, une tendance à discourir sur le slogan « L'attaque est la meilleure défense » sans songer que les pays, où cette volonté offensive fait défaut, doivent tout d'abord être conseillés quant à l'application de cette prescription. Il est beaucoup plus important pour nous d'étudier le problème posé par la défense en face d'une attaque brusquée afin de savoir si elle peut être préparée avec une prévision raisonnable et menée à bonne fin suivant des principes justes. Trop fréquemment l'esprit se maintient dans les voies traditionnelles par un mélange de préjugés et un manque d'imagination qui conduisent à l'effondrement de la défense face à l'attaque par surprise. Il ne s'est jamais trouvé de cas aussi irréparable de militaires à l'esprit borné que ce trouble visuel des soldats à l'égard des possibilités de l'arme blindée. Nous connaisson le cas historique, appuyé par des témoignages, d'hommes « qui étaient assis dans les fauteuils du pouvoir » ne comprenant pas les possibilités des engins de combat blindés jusqu'à ce que le verdict de la première guerre mondiale se soit imposé à eux de l'extérieur. Depuis cette époque les apôtres professionnels ont toujours annoncé : « Le char est mort » et furent aussi souvent surpris par les faits chaque fois qu'il se levait de la tombe qu'ils lui avaient assignée.

Aussi bien dans le développement technique du char que dans l'articulation des unités blindées, maintes possibilités ne sont pas encore suffisamment reconnues et exploitées. Elles pourraient servir non seulement à préserver la puissance de combat des formations blindées, mais encore à l'augmenter — provoquant ainsi une nouvelle révolution dans la conduite de la guerre.

Il faut espérer que cette fois les puissances occidentales prendront opportunément encore en main ce développement au lieu de laisser l'ennemi tirer profit des idées de l'ouest.

LIDDELL HART.

Documents

Discours du Général Ramcke à Verden

(texte publié par le général Ramcke)

Nous donnons ici, à titre documentaire, le texte intégral du discours prononcé à Verden par le général de parachutistes Bernard Ramcke, discours qui a provoqué en son temps une grande émotion dans la presse française, mais qui n'avait jamais été publié intégralement. Le texte que nous reproduisons est celui qui a été distribué par les amis du général Ramcke.

Chers Camarades de la Waffen-SS, Hommes et Femmes allemands !

Avant de commencer mon allocution, je voudrais signaler que j'ai été récemment salué par un article malveillant à l'occasion d'un rassemblement des anciens parachutistes dans une ville d'Allemagne du sud. L'article exprimait l'opinion qu'il est remarquable que, dans les rencontres d'anciens soldats, surgissant du sol comme des champignons, seuls les généraux prennent toujours la parole, comme c'est maintenant le cas pour le général de parachutistes Ramcke. On sait cependant que le caporal et le caporal-chef ont formé l'ossature de l'armée.

A cela, j'ai à dire ce qui suit : je ne peux me souvenir d'avoir aperçu la lumière du monde en la seule qualité de général. J'ai plutôt le souvenir de m'être engagé comme mousse à seize ans dans la marine impériale et, en franchissant tous les grades au cours d'une carrière de plus de quarante ans pendant deux dures guerres au front et de longues années de service dans la marine, l'armée de terre et les parachutistes, d'avoir été promu au grade de général. Je crois qu'il en découle pour moi le droit de vous adresser mes paroles ainsi qu'à chaque homme allemand.

Je vous remercie de votre aimable invitation et vous apporte le salut de tous les camarades des troupes parachutistes. Dans 1.000 batailles et engagements vous et nous, avons combattu côte à côte avec toutes les armes de l'armée allemande. Notre sang versé en commun a fertilisé tous les champs de bataille et ce sang répandu nous unit aussi dans les temps difficiles. Mais la même épreuve profonde nous unit également les uns aux autres.

Il fut réservé aux forces de sûreté des alliés le droit de classer dans les camps de prisonniers les soldats allemands tombés en captivité après un combat conforme à l'honneur. Il y eut là-bas

des listes blanches, grises et noires. Sur les listes blanches figuraient, avec indulgence, les adulateurs. Sur les listes grises la grande masse des prisonniers. Sur les listes noires avec le traitement spécial le plus dur, enfermés dans des camps spéciaux, figuraient les courageux hommes des sous-marins, les membres des troupes parachutistes, des services de police et les soldats de la Waffen-SS. Nous nous trouvions là-bas ensemble dans une très bonne communauté. Les plus mauvais fruits ne sont pas ceux que les guêpes rongent. Beaucoup de guêpes nous ont rongés.

Mais les temps changent très vite, et qui sait, si cette liste noire ne deviendra pas une liste d'honneur.

Nourries par une propagande de haine monstre des puissances ennemies, des lois spéciales ont été édictées contre le peuple allemand vaincu au mépris du droit des peuples et en violation de la convention de Genève et des règlements de la guerre terrestre de la Haye, lois qui ont eu leurs cruelles conséquences dans les arrêts des tribunaux de Nuremberg. Chaque Allemand qui avait fait son devoir comme soldat et comme civil était livré aux mains de cette justice sans pitié. Il y eut la thèse de la culpabilité collective qui déclara des unités entières comme organisations criminelles. Les hommes de la Waffen-SS et des services de police ont été particulièrement touchés avec dureté. A peine échappés de la captivité et des camps d'internement il leur fallait se soumettre aux tribunaux instaurés par les alliés. Jusqu'en décembre 1948, 11.864 membres de la Waffen-SS ont été frappés dans la seule zone britannique. Parmi eux 8.859 ont été condamnés à un ensemble de 4.166 années de détention ou de prison et à 20 millions de marks d'amendes recouvrables par contrainte par corps. Les peines furent, comme pour les criminels de droit commun, inscrites sur le casier judiciaire afin d'empêcher tout reclassement dans la communauté civile. Ils furent en compagnie des organisations déclarées criminelles, estampillés comme citoyens de deuxième classe.

Mais les hommes de la Waffen-SS étaient des soldats comme nous, et les hommes des services de police avaient la difficile mission de protéger les troupes combattantes des attaques des bandes illégales de partisans. Ils furent mis à part par la loi N° 131 du gouvernement fédéral et une injustice amère a été commise à leur égard.

Les Anglais ont récemment déclaré qu'il y avait à Werl seulement 19 soldats parmi les 133 condamnés pour crimes de guerre, tous les autres seraient SS et membres des services de police. Cette différenciation n'incombe pas aux Anglais.

Je n'ai jamais entendu dire que les employés de la Sûreté française et de la gendarmerie, ceux des Secret-Service et de la Milatary Police des Anglais et des Américains soient placés dans leur pays sous des lois spéciales et traités là-bas en citoyens de deuxième classe.

Devant la loi tous les hommes sont égaux. C'est le premier de tous les principes démocratiques.

Depuis mon retour de captivité je me suis engagé dans la lutte pour la libération des soi-disant criminels de guerre et partout, où j'ai parlé devant l'opinion publique de nombreuses villes d'Allemagne du nord et du sud, c'était pour moi un devoir qui va de soi de briser une lance pour nos vaillants camarades de la Waffen-SS et des services de police.

Je l'ai fait parce que mon être intime se cabre contre l'injustice, et pour aider le droit à triompher. Je l'ai fait parce que j'ai promis à mes camarades tourmentés par la souffrance dans les camps et les cellules d'agir pour leur libération.

En tout lieu les applaudissements venus à moi des rangs des auditeurs, prouvèrent aux anciens soldats de toutes armes et à la population combien le sens du droit est encore fortement ancré dans le peuple allemand.

Ce jour de votre grand rassemblement à Verden a été choisi en raison de sa signification lourde de sens, au moment où prend fin la semaine du souvenir pour nos camarades encore languissant en captivité. C'est au nom de la fidélité et de la camaraderie, c'est un devoir d'honneur pour tout le peuple allemand de ne jamais se lasser de penser et d'apporter son aide à nos camarades encore prisonniers. Nous saluons le fait que le gouvernement fédéral allemand a approuvé et appuyé la semaine du souvenir pour les prisonniers. Dans une unanimité rare, tout le peuple allemand se dresse derrière cette demande : « Libérez nos prisonniers ».

Mais également partout à l'étranger se multiplient aussi les voix, ce dont il faut se réjouir, qui soulignent cette demande. Elles ne peuvent concevoir que sept ans et demi après les funestes événements de guerre des soldats soient encore derrière des serrures et des verrous pour n'avoir rien fait d'autre que leur devoir, comme chaque Etat l'exige et l'attend de ses soldats.

Le 4 janvier 1872, dix mois après la guerre franco-allemande de 1870-71, 150 soldats français se trouvaient encore en captivité allemande et en vérité en raison d'actes criminels commis pendant la captivité. L'ambassadeur de France fit des représentations au gouvernement impérial allemand en ces termes : « Je ne vous dissimule pas que dans mon pays il n'y a pas une question qui occupe l'opinion publique autant que celle-ci. On attend le retour de tous les prisonniers sans exception. Soyez persuadés que si vous désirez la paix, elle ne peut être mieux obtenue que par l'amnistie ». — Le gouvernement impérial allemand libéra en conséquence ces 150 Français.

C'était seulement dix mois après la guerre ! Aujourd'hui, sept années pleines après le conflit, nous avons cent fois le droit de dire : « Si vous voulez la paix, libérez les prisonniers ! »

La réponse est venue de différents services des puissances victorieuses, récemment en premier lieu par le Haut-Commissaire des Etats-Unis, annonçant que l'on n'était pas disposé à accorder une amnistie générale car il s'agissait de criminels de guerre.

A cela il faut dire la chose suivante : A la fin de 1948 la France déclara ne plus avoir de prisonniers de guerre sous son

contrôle, mais seulement encore des criminels de guerre, bien qu'il se trouvât des milliers de soldats allemands dans les prisons françaises qui jusqu'à cette époque n'avaient pas eu une fois un acte d'accusation entre les mains.

C'est le triste privilège de la mauvaise action que d'en engendrer une mauvaise. C'est ainsi qu'en mai 1950 la Russie suivit ce mauvais exemple. Elle arrêta les convois de rapatriement et déclara tous les prisonniers allemands encore sur son territoire collectivement criminels de guerre.

Le moment est maintenant venu pour les puissances victorieuses de l'ouest en leur qualité de soutien et de gardien de la civilisation occidentale de donner le bon exemple en ouvrant les portes de leurs prisons, et du même coup d'aplanir les obstacles sur le chemin de la liberté pour les centaines de milliers de prisonniers allemands en Russie.

Qui est criminel de guerre et qui est coupable ?

Nous ne nous posons pas en défenseurs des vrais criminels qui ont commis des crimes dans l'abus de leur fonction et tombent sous le coup du code civil.

Coupables sont seulement ceux qui d'après les lois allemandes en vigueur au moment du délit sont reconnus coupables par les tribunaux allemands ou pour le moins par des tribunaux neutres sous la garantie d'une défense conforme à la légalité. La justice allemande est suffisamment majeure pour juger elle-même ces délits. Devant l'opinion publique allemande les arrêts prononcés depuis 1945 par les différentes cours ne pourront être reconnus comme l'engageant au nom du peuple allemand.

Qui est donc un « criminel de guerre » selon la thèse des lois de Nuremberg ? Non pas le soldat qui a fait son devoir de ce côté-ci et de l'autre en vertu des ordres donnés. On pourrait plutôt qualifier de criminels de guerre ceux qui, en qualité de soit-disant « peace-maker » (faiseurs de paix) à Versailles ont jeté toute l'Europe avec ce traité funeste dans une suite de malheurs. De plus, en suivant cette théorie, pourraient l'être tous ceux qui ont transformé en décombres et cendres des villes entières et des villages, parmi lesquelles la ville florissante de Dresde, sans nécessité tactique impérieuse, sans égard pour la population, sans égard pour les femmes et les enfants innocents. Seraient par conséquent criminels de guerre les hommes responsables qui ont fait lâcher les bombes atomiques sur Hiroshima et Nagasaki ; et en fin de compte ceux qui à l'ouest et à l'est produisent à nouveau des armes atomiques et sont prêts à les employer.

Mais le soldat, qui doit exécuter les ordres donnés et faire son difficile devoir, ne peut jamais, quel que soit le côté où il combat, être un criminel de guerre. Nous le répétons avec instance et lançons à tous les peuples et à leurs soldats cet appel :

« Libérez enfin nos camarades prisonniers ».

(*Nation-Europa*, Cobourg.)

en
ns
un

en-
vit
et
ire

to-
la
nt
ta-
de

els
m-

les
les
res
ice
ces
cés
us

ois
ce
lu-
oit-
eté
rs.
ux
res
de,
la-
ts.
es-
ma
est
les

ire
il
ns-
el :